



| <b>Page</b> | <b>Contenu</b>   |
|-------------|--|
| 1           | Convocation et Tractanda                                   |
| 2           | Le mot du Syndic   |
| 3-8         | Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2010  |
| 9           | Rapports de la Commission financière                       |
| 10-14       | Extraits des comptes de fonctionnement 2009 - Commentaires |
| 15          | Répartition des charges par nature                         |
| 16          | Charges nettes par fonction                                |
| 17-18       | Bilan au 31.12.2010  |
| 19          | Patrimoine administratif et financier selon bilan          |
| 20          | Compte de fonctionnement 2010                              |
| 21          | Compte d'investissement 2010 – Commentaires                |
| 22          | Compte d'investissement 2010                               |
| 23          | Contrôle des dépenses d'investissement au 31.12.2010       |
| 24          | Statistiques – Dette par habitant                          |
| 35-37       | Informations officielles                                   |
| 38-42       | Informations générales                                     |
| 43          | Grolley en images  |
| 44-47       | Notes  |



## Convocation

Les citoyennes et les citoyens de Grolley sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le

**Lundi 28 mars 2011 à 20h00  
à la salle de l'Auberge de la Gare de Grolley**

## Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2010
2. Comptes 2010
  - 2.1. Comptes de fonctionnement
  - 2.2. Comptes d'investissement
3. Modification des statuts l'Association des Communes de la Sarine pour les Services Médico-Sociaux (ACSMS)
4. Modification des statuts Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2010 ne sera pas lu étant donné qu'il est intégralement publié dans ce bulletin et qu'il est à votre disposition à l'administration communale.

**Le Conseil communal**



Chères Grolleysannes, chers Grolleysans,

Durant cette législature qui se termine, chaque conseiller a cherché les meilleures solutions pour répondre aux besoins des citoyens.

Chacun a une vision différente des attentes de la population, selon son implication plus ou moins grande dans la vie associative et culturelle ou tout simplement par sa participation aux différentes activités villageoises.

Chaque citoyen a aussi des priorités différentes qui dépendent de son âge, de sa situation professionnelle et familiale, de sa volonté de s'impliquer dans la vie de notre village ou de simplement y vivre.

Tous ces points de vue divergents ne peuvent être satisfaits et il est illusoire pour un conseil communal de combler les vœux de chacun, ce qui l'entraîne régulièrement à faire face à certaines frustrations inévitables.

Chaque conseiller travaillant pour le bien commun sait que s'il a pris une décision qui ne plaît pas à tous, ce n'est pas contre une minorité, mais pour ce qu'il pense être le mieux pour l'ensemble des citoyens.

Au terme de cette législature, je tiens à remercier tous mes collègues du conseil communal qui ont cherché des consensus pour obtenir le meilleur pour la collectivité et ce malgré des avis différents. Cet état d'esprit et ce mode de fonctionnement sont nécessaires pour travailler ensemble et former une équipe.

Je profite de ce message afin de remercier le personnel communal pour leur travail et leur disponibilité. Le résultat de ces différents travaux permet d'offrir aux citoyens un service de qualité et de donner une image positive à notre commune.

**Je tiens aussi à remercier** chaque citoyen qui a durant cette législature, participé aux activités villageoises, à l'assemblée communale ou qui s'est impliqué au sein d'une commission.

Les sociétés villageoises de notre commune sont très dynamiques, preuve en est le nombre de manifestations d'importance prévues pour les trois années à venir. Sans leurs membres celles-ci ne pourraient offrir à notre village tant d'activités tout en permettant à nos jeunes de pratiquer un sport, de la musique, du chant...

Je remercie chacun qui a son rôle et sa place dans notre village ainsi que pour toute la confiance qu'il a fait au Conseil communal durant cette législature.

Christian Ducotterd, Syndic



Commune de Grolley

## Procès-verbal

### Assemblée communale du 9 décembre 2010

Présidence : Monsieur Christian Ducotterd, Syndic

Scrutateurs : Mme Emmanuelle Litzistorf et Maurice Pochon

Citoyens habilités à voter en matière communale : 1248 (registre civique / situation au 09.12.2010)

Personnes présentes à l'Assemblée communale : 63

Citoyens actifs ayant leur domicile politique à Grolley, décomptés par les scrutateurs (y compris les étrangers bénéficiant d'un permis C): 61

Personnes n'ayant pas le droit de vote : 2 (M. Stéphane Cusin, secrétaire communal et Mme Vanessa Egger, apprentie employée de commerce de l'administration communale, tous deux non domiciliés à Grolley).

Personnes excusées :

Mmes Géraldine Magni, Claudine Delaloye, Sabine Repond-Hegg, Laetitia Repond, Diane Burgy, Anne-Lyise Guignard, Eva Mexijan, Rita Pochon, Christiane Schroeter, Monique Schroeter, et MM. André Perriard, Conseiller communal, Germain Collaud, Hubert Darffon, Eric Delaloye, André Burgy, Bernard Repond, Claude Schroeter, Philippe Siffert, Jean-François Gumy, et l'Abbé Jacques Rime

## Tractanda

- 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 juin 2010
- 2 Budget 2011
  - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement
  - 2.2 Présentation du budget d'investissements
  - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements
  - 2.4 Approbation du mandat de l'organe de révision
- 3 Vente de terrain communal en zone industrielle
- 4 Informations du Conseil communal
- 5 Divers

1

# Assemblée communale du 9 décembre 2010

Procès-verbal

A 20h00, M. Christian Ducotterd souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. Il relève que cette assemblée est principalement consacrée au Budget 2011. La nouvelle pérennité financière est prise en compte dans l'établissement de ce budget. Il s'agit d'un élément très important pour l'ensemble des communes fribourgeoises.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle que les noms et prénoms des intervenants figurent au procès-verbal. Il prie les citoyens d'énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

M. Christian Ducotterd indique que cette assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, dans le Bulletin d'Information communal distribué à tous les ménages, par affichage au pilier public et par publication sur le site Internet.

Aucune remarque n'est formulée au sujet du mode de convocation.

M. Christian Ducotterd déclare l'assemblée constituée, elle peut valablement délibérer.

Il présente l'ordre du jour. Il relève qu'un objet supplémentaire est ajouté au Tractanda. Il s'agit du point 2.4 *Approbation du mandat de l'organe de révision*.

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée.

Aucune remarque n'est formulée au sujet de l'ordre du jour modifié.

## 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 juin 2010

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 juin 2010 n'est pas lu. Il a été publié dans le Bulletin communal, sur le site Internet et mis à disposition au secrétariat communal.

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote à main levée :

|  |    |
|--|----|
| – Personnes présentes                        | 63 |
| – Personnes présentes ayant le droit de vote | 61 |
| – Approuvent                                 | 61 |
| – Refus                                      | 0  |
| – Abstentions                                | 0  |

## 2. Budget 2011

M. Christian Ducotterd introduit cet objet. Il rappelle que le budget a été communiqué sous sa forme résumée selon une décision de 2007 et relève que les citoyens peuvent obtenir le document complet auprès de l'administration communale ou par courriel à l'adresse mentionnée en page 19 du Bulletin communal.

### 2.1. Présentation générale du Budget de fonctionnement

M. Christian Ducotterd donne la parole à M. David Buchs, Conseiller communal, responsable des finances.

M. David Buchs présente le Budget de fonctionnement sur la base de texte suivant :

2



Les principales variations sont les suivantes : Administration communale (+CHF 35'797), Entretien du bâtiment scolaire (+28'000), Assistance directe (+CHF 12'000), Matériel et outillage (+CHF 15'600), Elimination des boues d'épuration (+CHF 12'500).

### 0. Administration générale

Les dépenses de ce chapitre comprennent le traitement du personnel administratif et du Conseil communal, les charges sociales pour l'ensemble de la masse salariale, l'augmentation des taux d'activité de plusieurs postes et différents frais pour assurer le fonctionnement de l'administration, notamment les coûts de licences et d'hébergement relatif au logiciel de gestion communale. L'augmentation des charges représente + 23 %.

### 2. Enseignement et formation

Les dépenses affectées à l'enseignement obligatoire et la formation, en augmentation de CHF 113'405 par rapport au budget 2010, se montent à CHF 2.108 millions soit au total 46.7% du budget communal (avant imputation interne). Le budget de l'Etat de Fribourg tient compte du nouveau mode de calcul de la péréquation financière et influence notre participation aux charges salariales de ce poste qui accusent dès lors une augmentation de CHF 48'162 (école enfantine et primaire confondues). A noter toutefois que la participation de CHF 56'418 versé par le Canton pour l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine figure dans les recettes du chapitre 9 (Compte 990.451.01). Il s'agit du versement de la 3<sup>ème</sup> tranche sur 6 au total. Ce versement sera affecté à la réserve. L'augmentation des charges représente + 5.68 %.

### 3. Culture, culture et loisirs

Dans ce chapitre figurent les charges relatives à la zone sportive & buvette (CHF 192'500), la participation au Conservatoire et cours de musique (CHF 92'300 – BG 2010 → CHF 89'700), les dons aux sociétés à but culturel et sociétés sportives (CHF 23'000) ainsi que les frais de la bibliothèque (CHF 15'000). La diminution des charges représente – 4.59 %.

### 5. Affaires sociales

Les dépenses nettes de ce chapitre se montent à CHF 719'959 et représentent 15.9% des charges nettes par habitant et enregistre une augmentation de 6.78% par rapport au budget 2010.

### 7. Protection et aménagement de l'environnement

L'élimination des déchets ménagers et autres déchets occasionne une dépense nette de CHF 47'000, soit une légère diminution par rapport au budget 2010 (CHF 51'600 au budget 2010). Le degré de couverture des frais se monte ainsi à 76% (minimum obligatoire 70%).

L'attribution à la réserve d'eau potable enregistre un montant de CHF 65'774 en raison de l'excédent de produits du chapitre "Approvisionnement en eau". Celle-ci est obligatoire selon la législation fédérale, afin de respecter le principe de couverture des coûts des tâches environnementales. Pour rappel, la valeur au bilan au 31.12.2009 de cette réserve se monte à CHF 675'724.

### 9. Finances et impôts

Des abandons fiscaux et frais de contentieux pour insolvabilité sont prévus pour un montant de CHF 30'000. Ceci correspond à moins de 1% du montant total d'impôts à encaisser. La fixation des recettes à comptabiliser au budget 2011 se base sur les contribuables de notre commune au 31 octobre 2010 et tient compte des éléments suivants déterminés par le Service Cantonal des Contributions :  
+ 3.8 % accroissement de l'impôt sur les personnes physiques entre les années 2008 et 2011 → CHF 191'800  
+ 4.6 % potentiel supplémentaire de facturation (arrivées/départs/rectifications) → CHF 154'000

Le rendement fiscal et autres impôts devraient s'élever à CHF 4'530'010 en l'année 2011. Il s'agit d'une variation de + CHF 174'950.

Compte tenu du rendement final de l'impôt 2009 comptabilisé effectivement dans l'exercice 2010 qui sera bouclé dans une vingtaine de jours, les rentrées fiscales effectives comptabilisées en 2010 seront légèrement inférieures aux prévisions du budget 2010.

### Conclusions et perspectives

En conclusion, l'évaluation des charges liées est influencée pour la première fois par l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière. Ce premier exercice, résultant de par son résultat, ne doit pas nous empêcher de rester vigilants et de maintenir une gestion prudente des dépenses communales.

Le budget 2011 est différent des précédents dans la mesure où une nouveauté s'y présente, à savoir l'introduction de la péréquation financière intercommunale. Le budget 2011 présente un résultat équilibré. Ce qui ne veut pas dire que nous n'avons pas été contraints d'apporter un certain nombre de retouches. La nouvelle péréquation n'est pas étrangère à ce résultat.

### Répartition des charges par nature (se référer à la page 17 du Bulletin communal)

Comparé au budget 2010, les charges totales sont supérieures de + 4.5% (+ 8.82 % par rapport aux comptes 2009). Avec des charges de CHF 6'777'377 et des revenus de CHF 6'792'017, le résultat du compte de fonctionnement prévisionnel présente, pour varier des années précédentes, un excédent de produits ou bénéfice qui se monte, pour l'année 2011, à CHF 14'640, soit 0.25% du total des dépenses de fonctionnement avant imputations internes. Pour mémoire, la cote d'alerte significative d'une augmentation d'impôts est fixée à 5% par la loi sur les communes.

L'analyse de la répartition des charges par nature laisse apparaître un accroissement des charges dites liées, qui représentent près de 53% des charges totales avant imputations internes. Celles-ci progressent de CHF 1'76'935, soit plus de 6% en une année (sans les charges relevant du réseau hospitalier fribourgeois). Les principales variations sont en particulier celles relatives aux Cycles d'orientations (CHF 48'000), aux soins spéciaux (CHF 45'000) et aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées (CHF 39'000).

En ce qui concerne les charges dites liées, la nouvelle péréquation financière, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011, devrait laisser apparaître un effet net total d'environ CHF 165'000 en faveur de la Commune de Grolley. L'augmentation de 6% de ces charges ou + CHF 177'000 est compensée par l'attribution de la péréquation des ressources et celle des besoins.

### La nouvelle péréquation financière intercommunale en quelques mots

La loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) a été acceptée par la population lors de la votation du 7 mars 2010. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le nouveau système de péréquation financière intercommunale remplacera le système de classification des communes ou système de péréquation indirecte.

Le nouveau système de péréquation directe prévoit une séparation claire entre la péréquation des ressources et la péréquation des besoins. La péréquation des ressources vise les recettes fiscales des communes. Elle a pour objectif de compenser partiellement les disparités du potentiel fiscal des communes. La péréquation des besoins vise les dépenses. Elle a pour objectif de compenser partiellement les besoins financiers des communes.

Le montant des participations communales aux dépenses cantonales ne sera ainsi plus calculé en fonction de la capacité financière des communes mais proportionnellement à la population légale. Pour schématiser, les communes riches donneront aux communes pauvres par l'intermédiaire d'un pot commun.

### Incidence sur le budget 2011 de la commune

Dans l'ancien système, la Commune de Grolley aurait vu ses charges liées augmenter de CHF 73'755. Avec la nouvelle péréquation, elle devient, pour l'année 2011, bénéficiaire de CHF 251'734 au niveau des ressources et de CHF 90'892 pour ce qui est des besoins, soit une incidence de CHF 268'871 sur notre ménage communal. Si l'on compte l'augmentation effective annoncée des charges liées péréquatives et non péréquatives, l'effet net est de CHF 165'661.

### Informations complémentaires

Pour revenir à notre budget 2011. Par rapport au budget 2010, le total des salaires et charges sociales enregistre une augmentation de 9.92%, en raison d'une restructuration de l'administration. Les charges de personnel et de rémunération du Conseil communal se montent au total à CHF 737'730 et tiennent compte d'une estimation du renchérissement octroyé au niveau du personnel de l'Etat et d'un ajustement des jetons de présence octroyés aux conseillers communaux et une augmentation du taux d'activité du personnel au sein de l'administration.

Le service de la dette communale (intérêts et amortissements) se monte à CHF 491'447 (budget 2010 – CHF 543'712). Malgré une gestion attentive des « Autres charges » courantes, il ne nous a pas été possible de contenir celles-ci en dessous des comptes 2009.



M. Michel Pochon, Rapporteur de la Commission financière donne lecture du rapport.  
**Proposition de prolonger d'une année le contrat de l'organe de révision des comptes à l'Assemblée communale du 9 décembre 2010**  
 Selon l'article 97, lettre C de la loi sur les communes du 16 mars 2006, la Commission financière est en charge de proposer à l'Assemblée communale un organe de révision pour le contrôle des comptes communaux. La durée du mandat de l'organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

Lors de l'Assemblée communale du 21 mai 2007, un mandat de 3 ans a été attribué à la société « Sorejsa SA » établie à Fribourg, dirigée par M. Dominique Seydoux. Ce mandat s'est terminé au printemps 2010. La Commission financière propose de renouveler ce mandat pour l'année 2011.

M. Christian Ducotterd remercie la Commission financière pour son rapport.

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'Assemblée communale. La Parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve à la majorité la prolongation du mandat de l'organe de révision.

Résultat du vote à main levée :  
 – Personnes présentes : 63  
 – Personnes présentes ayant le droit de vote 61  
 – Approuvent 60  
 – Refus 0  
 – Abstentions 1

### 3. Vente de terrain communal en zone industrielle

Conformément aux dispositions légales, M. Christian Ducotterd demande la récusation des responsables de l'entreprise garage-carrosserie Georges Bovet SA. Il donne la parole à Mme Marie-Paule Luisier, Conseillère communale, suppléante de M. André Perriard, Conseiller communal, responsable des constructions (excusé).

Mme Marie-Paule Luisier donne lecture du message suivant (page 23 du Bulletin communal) :

*Le garage-carrosserie Georges Bovet SA, à l'étroit dans ses locaux, désire acquérir la parcelle joignant le garage exploité en bordure de la Route de la Broye et loué actuellement à la commune, afin d'y construire une halle destinée à l'exposition, la vente et la réparation des véhicules.*

*Il s'agit d'une surface de 2'452 m<sup>2</sup> dont le prix de vente est fixé à 75.00 CHF/m<sup>2</sup>, soit un montant total de la vente de CHF 183'900.*

*Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver la vente de cette parcelle pour permettre le développement d'une entreprise locale.*

M. Christian Ducotterd remercie Mme Marie-Paule Luisier et donne la parole à l'Assemblée communale.

M. Michel Pochon demande si les conditions de vente offertes à l'entreprise garage-carrosserie Georges Bovet SA sont semblables aux prix pratiqués dans cette zone respectivement aux conditions de vente à l'entreprise de carrosserie Winiger Frères Sàrl.

M. Christian Ducotterd confirme que les entreprises garage-carrosserie Georges Bovet SA et carrosserie Winiger Frères Sàrl ont bénéficié des mêmes conditions.

M. Hans Krebs demande si les conditions financières auraient été les mêmes pour une entreprise dont le siège est situé à l'extérieur de Grolley.

M. Christian Ducotterd indique que la discussion n'a pas porté sur le siège de l'entreprise mais sur les conditions offertes, dans un contexte semblable, à l'entreprise de carrosserie Winiger Frères Sàrl. En fonction du nombre d'emploi concerné, le Conseil communal pourrait revoir les conditions de vente de terrains

M. Christian Ducotterd remercie M. David Buchs.

Il donne la parole à l'Assemblée communale. La parole n'est pas demandée.

### 2.2. Budget d'investissements

M. Christian Ducotterd donne la parole à M. David Buchs, Conseiller communal, responsable des finances.

M. David Buchs présente le budget d'investissement par ce message :

*Le détail des investissements est présenté en page 20 et 21 du bulletin communal (Contrôle des investissements au 31 octobre 2010 page 20 et récapitulation du budget d'investissements page 21).*

*Le montant total des investissements bruts est estimé à CHF 760'200. Après déduction faite des subventions et des autres revenus, les investissements nets à charge de la commune se montent à CHF 660'200. Ce dernier comprend les soldes des crédits d'investissements en cours ainsi que les investissements votés lors de précédentes assemblées, mais non réalisés à ce jour. Aucun nouvel investissement n'est prévu pour 2011.*

M. Christian Ducotterd remercie M. David Buchs et donne la parole à l'Assemblée communale.

La parole n'est pas demandée.

### 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements

M. Christian Ducotterd donne la parole au rapporteur de la Commission financière pour son préavis.

M. Jean-Marc Pache, Rapporteur de la Commission financière donne lecture du rapport. (cf. annexe)

#### Budgets de fonctionnement et d'investissements

*Pour 2011, le Conseil communal présente un budget de fonctionnement bénéficiaire de CHF 14'640. Les recettes se montent à CHF 6'792'017 alors que les dépenses s'élèvent à CHF 6'777'377. La commission a vérifié les positions du budget 2011 par rapport aux comptes 2009 et au budget 2010. Elle relève que le montant fixé dans le contrat de prestation du bus de nuit est passé de CHF 2'000 en 2009 à CHF 12'000 pour 2011, soit une augmentation de 600 %. Elle propose de réaliser une analyse d'utilisation. La commission a pris note que le Conseil communal ne présentait aucun nouvel investissement. La Commission financière propose à l'Assemblée communale d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice 2011 tels que présentés.*

M. Christian Ducotterd remercie la Commission financière pour son préavis.

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'Assemblée communale. La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve le budget de fonctionnement et d'investissements 2011.

Résultat du vote à main levée :  
 – Personnes présentes : 63  
 – Personnes présentes ayant le droit de vote 61  
 – Approuvent 61  
 – Refus 0  
 – Abstentions 0

### 2.4. Approbation du mandat de l'organe de révision

M. Christian Ducotterd donne la parole au rapporteur de la Commission financière.



communaux en zone industrielle. Il donne en exemple la situation d'une entreprise qui offrirait 30 à 40 emplois sur le territoire communal.

M. Hans Krebs demande si une clause particulière figure dans l'acte de vente en lien avec la possibilité, pour l'acquéreur, de revendre ce terrain. Il s'interroge en particulier, quant à la possibilité pour l'acquéreur de revendre ce terrain avec une plus-value significative. Il suggère d'insérer une clause pour prévenir ce risque.

M. Christian Ducotterd indique qu'aucune clause liée à la revente du terrain ne figure dans le contrat de vente. Il relève que le but de l'acquéreur est clair, soit la construction d'une halle pour le développement de son entreprise à Grolley. Il relève qu'une telle clause figure sur le contrat de vente du terrain de l'entreprise de constructions métalliques Ansermot SA à l'entreprise de Monsieur Olivier Bruhart. Il s'agit du terrain, situé en bordure de la Route de la Broye.

La parole n'est plus demandée.

L'Assemblée communale approuve la vente d'un terrain communal à l'entreprise garage-carrosserie Georges Bovet SA telle que présentée dans le Bulletin communal.

Résultat du vote à main levée :

- Personnes présentes 63
- Personnes présentes ayant le droit de vote 61
- Approuvent 61
- Refus 0
- Abstentions 0

#### 4. Informations du Conseil communal

##### 4.1. Reconstruction de la salle communale de l'Auberge de la Gare

M. Christian Ducotterd donne la parole à Mme Priska Maillard, Conseillère communale, Présidente de la Commission de construction.

Mme Priska Maillard relève que lors de l'Assemblée communale du 17.06.2010, les citoyens ont accepté le crédit d'étude pour la reconstruction de la salle communale de l'Auberge de Gare et ont donné mandat au Conseil communal d'étudier deux options d'implantation, l'une à l'emplacement actuel et l'autre à l'Est du bâtiment de l'Auberge de la Gare. Elle indique que le Conseil communal pensait présenter ce jour les deux alternatives. Cependant, certains points du projet restent à éclaircir. Dès lors, le Conseil communal a décidé de convoquer une assemblée extraordinaire, dans le courant du mois de février 2011, pour traiter exclusivement de ce sujet. Elle indique que les travaux de la Commission de bâtisse sont réjouissants et constructifs.

M. Christian Ducotterd remercie Mme Priska Maillard.

##### 4.2. Réparation du mur bordant la propriété de Werra – Elargissement du trottoir

M. Christian Ducotterd donne la parole à M. Pierre Guignard, Conseiller communal, responsable des routes.

M. Pierre Guignard indique que cet objet occupe le Conseil communal depuis plusieurs années. Il relève que, suite à la demande de l'Assemblée communale du 15 décembre 2009, le Conseil communal a pris contact avec le propriétaire du mur afin de lui demander une augmentation de sa participation financière pour la réalisation des travaux y relatifs. Le propriétaire est entré en matière quant à cette demande. M. Guignard indique que plusieurs sujets d'intérêt public font actuellement l'objet de discussions avec le propriétaire. La réparation du mur et l'élargissement du trottoir sont traités dans le cadre de ces discussions. Il insiste sur la volonté du Conseil communal de sécuriser ce trottoir et relève que le propriétaire n'entreprendra pas de travaux sur ce mur, sans informer préalablement le Conseil communal.

M. Christian Ducotterd remercie M. Pierre Guignard.

#### 4.3. Concept Zone 30 / Procédure en cours

M. Christian Ducotterd donne la parole à M. Pierre Guignard, Conseiller communal, responsable des routes.

Mme Pierre Guignard présente l'état de la procédure relative à l'introduction du concept de zone 30. Il relève que le dossier est entré dans une étape importante, soit la procédure de mise à l'enquête. Cette procédure a débuté le 4 décembre 2010 et se poursuivra jusqu'à mi janvier 2011. Il évoque la double procédure d'enquête soit la démarche liée aux mesures de signalisation, présentée par le Service des Ponts et Chaussées, et les aménagements routiers présentés par la Commune de Grolley. Il relève que ce dossier a nécessité un long et important travail d'analyse pour aboutir au dossier actuel. Le Conseil communal a demandé plusieurs adaptations des dispositifs envisagés en particulier dans les zones d'habitation telles que Le Melley, Les Thurlings, Le Chery, Les Biolettes, Les Biolettes, où le Conseil communal a demandé la mise en place de zones de rencontre avec limitation à 20km/h. D'autre part, l'autorité communale a demandé l'extension des zones 30 jusqu'à l'extrémité des Routes de Pra-Maudry (en contrebas de l'école) et de la Pantar (jusqu'à la zone sportive). Appliquant une réglementation précise et stricte, le Service des Ponts et Chaussées n'est pas entré en matière quant à ces demandes.

M. Guignard estime peu probable, au vu de la complexité du dossier, que l'Etat accepte les oppositions et les propositions des citoyens, allant dans le même sens que le Conseil communal. Il rappelle que la Police cantonale participe à l'ensemble de la procédure. Il encourage les habitants de Grolley à consulter le dossier et à faire part de leurs remarques.

M. Christian Ducotterd remercie M. Pierre Guignard.

#### 4.4. Organisation de l'administration communale

M. Christian Ducotterd donne lecture du message suivant :

*Par la présente, nous vous informons de la démission au 31 Janvier 2011 de M. Stéphane Cusin. Entré en fonction en mai 2008, M. Cusin s'est engagé activement dans l'ensemble des tâches relevant du secrétariat communal. Il a contribué, en particulier, à la mise en place de nouveaux outils de gestion pour la préparation et le suivi des dossiers et des décisions du Conseil communal et pour l'organisation des tâches et des responsabilités du personnel de l'administration. En parallèle de son activité professionnelle, il a entrepris une formation de Cadre en administration communale et obtenu le diplôme le certifiant. Souhaitant donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle, M. Cusin nous quitte de son plein gré. Nous le remercions de son engagement au service de la Commune de Grolley et de ses habitants et formulons nos vœux les meilleurs pour son avenir professionnel. Les informations concernant sa succession et l'organisation de l'administration communale vous seront communiquées prochainement.*

Il annonce la mise au concours du poste de secrétaire communal, par affichage au pilier public et annonce en ligne, sur le site Internet.

Il évoque la mise au concours du poste de boursier communal suite à la démission de Mme Valérie Steffen. Il indique que le Conseil communal est très satisfait que Mme Steffen soit revenue sur sa décision et relève qu'elle continuera sa fonction de boursière communale pour la Commune de Grolley.

Il présente Mme Vanessa Egger, apprentie employée de commerce depuis la rentrée 2010-2011, au sein de l'administration communale. Il relève que tout se passe très bien au niveau de son activité et de sa formation professionnelle. Les citoyens présents applaudissent chaleureusement Mme Egger.

M. Christian Ducotterd annonce également la réussite du Diplôme de Cadre en administration communale de Mmes Priska Maillard et Valérie Steffen.

Les citoyens saluent ces réussites par de généreux applaudissements.



### 5. Divers

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée.

M. Gabriel Marmy s'adresse au Conseil communal au sujet des ouvertures de l'administration communale. Il relève qu'il y a 2 ou 3 ans, il avait demandé, lors d'une assemblée communale, que le bureau communal soit ouvert le vendredi. Dans le présent bulletin, à la page 23, il regrette de constater que l'administration est fermée le vendredi. A ce propos, il réitère sa demande, à savoir que le bureau communal soit ouvert un moment le vendredi.

M. Christian Ducotterd indique que, à ce jour, la fermeture de l'administration le vendredi était en partie liée à la formation du secrétaire communal et à la nécessité, pour le personnel administratif, de se consacrer à d'autres tâches. Il assure que le Conseil communal traitera cette demande.

M. Gabriel Marmy indique que sur la route En Genevrex, la végétation empiète jusqu'à 80 cm sur la chaussée. Dans ces conditions, il n'est plus possible pour deux voitures de se croiser sur une route d'une largeur de quatre mètres. Il demande au Conseil communal de prendre les dispositions nécessaires pour mettre en ordre ce problème de végétation.

M. Pierre Guignard prend note de cette remarque et donnera suite.

M. Gabriel Marmy indique qu'il a consulté les plans des zones 30 km/h et fait part de ses remarques :

1. Dans la zone village, vers la propriété de M. Tinguely, est prévue sur la chaussée la construction d'un seuil en dur avec un rétrécissement de la voie de circulation à 3,80m. Il propose de supprimer cette construction d'un certain coût pour sa réalisation et pour son entretien futur. Lors du passage des convois agricoles ou autres convois il y aura une augmentation du bruit dans le secteur. Il suggère de remplacer cette construction définitive, à titre d'essai d'un an ou plus, par des obstacles que l'on peut déplacer si nécessaire. Le rapport prévoit cette possibilité pour d'autres secteurs à reprendre ultérieurement si besoin est. Il recommande une intervention semblable au Sablon ou aux Thurlings soit la pose des bacs à fleurs et autre mobilier urbain. Selon le rapport, cette zone a moins de véhicules/jours que la plupart des autres zones.

2. Zone gare/centre commercial – route de la Croix Zone

Actuellement, la sortie de la route des Biolettes est déjà avec priorité droite mais cette priorité n'est, la plupart du temps, pas respectée. Les véhicules qui se dirigent vers la route de la Croix dérogent rapidement pour ne pas être arrêtés sur le passage à niveau CFF. Ils brûlent ainsi la politesse aux usagers des Biolettes avec les risques que cela comporte. Il estime que ce problème de priorité mérite d'être repensé.

M. Gabriel Marmy considère que la zone 30 km/h est trop étendue vers le haut en direction de La Croix. Elle devrait s'arrêter vers la propriété de M. Karlen. Plus haut, il estime qu'il n'est plus possible de croiser sans s'arrêter. Dès lors, il s'interroge quant au croisement d'un convoi agricole plus large avec une voiture ou un camion. Il estime que ce convoi devra s'arrêter et ne pourra plus repartir surtout en hiver. On pense qu'il serait préférable de supprimer la priorité à la sortie de la route des Grands Champs (route privée sauf erreur).

Il évoque les automobilistes qui parqueront sur les places de parc de la poste, du Centurion ou même du café de la Gare et qui se dirigeront vers la gare par la petite route vers la poste n'ont pas de signalisation 30 km/h. Il relève qu'ils circuleront à 50 km/h en direction de la route de la Croix ou du Centre commercial. Il s'interroge quant à l'absence de signalisation sur les plans. Il demande si la sortie sera supprimée ou s'il s'agit d'un oubli de signalisation sur les plans.

3. Autre point de sécurité hors zone 30 km/h –Sortie de Corsallettes sur la route Guéravet-Chandon. Il suggère de mettre en place une signalisation adéquate à cet endroit. Il relève que ce croisement est dangereux, en raison de sa situation extérieure à la localité. Il relève que la priorité de droite n'est pas respectée sans signalisation.

M. Christian Ducotterd donne la parole à M. Pierre Guignard, Conseiller communal, responsable des routes.

M. P. Guignard indique qu'il s'agit d'un dossier complexe sur lequel le Conseil communal n'a que peu d'influence au regard des réglementations cantonales et fédérales. Il évoque les mesures de vitesse effectuées

sur les différents tronçons dans le cadre de l'étude. Il précise que des tests de vitesse seront à nouveau effectués, une fois les nouveaux aménagements posés. Des corrections seront, alors, envisageables. Il évoque les questions liées à la priorité. Dans une zone 30, la priorité de droite est imposée. Il présente des informations complémentaires relatives à la procédure d'enquête et invite tous les citoyens à consulter le dossier et à consigner leurs remarques sur le dossier de mise à l'enquête. Il remercie M. Gabriel Marmy pour son analyse approfondie du dossier.

Mme Emmanuelle Litzistorf demande si les remarques de M. Gabriel Marmy seront intégrées dans la procédure d'enquête, par le Conseil communal.

M. Christian Ducotterd indique que les remarques doivent formellement être adressées à l'administration communale pour être prises en compte dans le cadre de cette procédure.

M. Jean-Pierre Lauber indique que, sauf erreur de sa part, la jonction entre la gare et la place du Centurion est privée. A ce propos, il s'interroge quant au financement privé ou public de la signalisation envisagée.

M. Christian Ducotterd indique que le financement de la signalisation routière en lien avec la volonté de la commune d'introduire une zone 30 sera à la charge de la commune.

M. Jean-Pierre Lauber relève que dans une localité, indépendamment des limitations de la vitesse à 30 ou à 50 Km/heure la priorité de droite s'impose sur l'ensemble du territoire communal.

M. Christian Ducotterd confirme cette affirmation. Il relève que la priorité de droite est imposée par la législation en vigueur quand bien même les autorités communales souhaiteraient appliquer une autre priorité dans des situations particulières.

M. Jean-Pierre Lauber évoque le travail conséquent des employés communaux pour assurer le déneigement du réseau routier communal. Il regrette que les bouches d'évacuation des eaux de la chaussée n'aient pas été déchargées en particulier sur la Rue du Centre. Avec le dégel, une importante quantité d'eau a créé des dégagements en particulier pour les piétons cheminant à proximité de cette route. Il suggère que le déchargement manuel de ces évacuations d'eau soit intégré au plan de déneigement.

M. Christian Ducotterd indique qu'il rendra attentif les employés communaux quant à ce problème tout en rappelant que la priorité, en cas de forte précipitation, va au déneigement de l'ensemble des routes publiques. En seconde priorité, les évacuations d'eau de cet axe fortement utilisé pourraient être déchargées.

Mme Elyse Shyng demande des ouvertures supplémentaires pour la grande déchetterie. Elle évoque le temps d'attente trop important en cas de forte affluence. Comparativement à d'autres communes, elle estime que les heures d'ouverture de la grande déchetterie sont insuffisantes. Elle demande au Conseil communal d'étudier cette proposition en 2011.

Mme Priska Maillard indique que la question a déjà été évoquée à plusieurs reprises sans trouver de solution (heures ou journées supplémentaires). Elle prend note et analysera, avec les employés communaux, comment résoudre ce problème de file d'attente à la déchetterie.

M. Francis Kolly se souvient d'une intervention en assemblée communale. Il y a cinq ans, au sujet de la remise des crucifix dans les salles de classe. A ce propos, il s'interroge quant à la disparition de certains crucifix dans les classes et demande des explications à ce propos. Il évoque certains enjeux liés à l'intégration des étrangers et au respect des religions. Il relève que des crucifix demeurent dans des classes des communes environnantes.

M. Christian Ducotterd donne la parole à M. Bruno Hayoz, Conseiller communal, responsable des écoles.

M. Bruno Hayoz indique qu'un débat a eu lieu au niveau de l'école. Chaque maître a évoqué la question en classe avec ses élèves. En l'absence de directives cantonales claires à ce propos, il a été décidé de ne pas imposer la présence ou l'absence de crucifix dans les classes, voire des crèches ou des décorations de Noël. Il évoque un arrêt du Tribunal fédéral imposant l'enlèvement des crucifix si un parent le demande. Il indique que, lors de la prochaine séance de la Commission scolaire, un sujet traitant de la culture et de la religion à l'école sera à l'ordre du jour. Ce sujet est en lien avec l'introduction, par la Direction de l'instruction publique, d'une nouvelle brochure traitant de ces questions.



M. Francis Kolly exprime son insatisfaction. Il relève qu'un crucifix est installé dans la salle du Grand Conseil fribourgeois et il ne comprend pas pourquoi les crucifix sont absents de certaines classes alors que ces locaux appartiennent à la Commune de Grolley. Il relève le manque de rigueur de Mme Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat, en faveur de l'intégration des étrangers et regrette le manque d'engagement de certains politiciens quant à la présence de crucifix dans les salles de classes.

M. Christian Ducotterd revient sur l'arrêt du Tribunal fédéral. Il indique que le canton de Fribourg est laxiste vis-à-vis de cette question et laisse aux commissions scolaires le soin de traiter cette problématique. La décision formelle de mettre ou pas des crucifix dans les classes est de la responsabilité du Conseil communal. L'autorité communale peut décider de mettre ou pas des crucifix dans les classes au risque de devoir les enlever, conformément à l'arrêt fédéral. Il indique que la discussion a été ouverte au sein de l'école. Il relève les propos de Madame la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot. Mme Chassot soulève l'ouverture d'une discussion au sujet de la présence de crucifix dans les classes, respectivement des valeurs chrétiennes symbolisées par le crucifix, soit la notion, en particulier du respect entre les citoyens. Cette question sera évoquée dans le cadre de la Conférence inter-cantonale des directions de l'instruction publique.

M. Francis Kolly prend note tout en regrettant l'absence de décision du Conseil communal. Il relève que les députés ont osé prendre une décision au sujet du voile à l'école.

M. Christian Ducotterd indique que les députés ont décidé d'autoriser le port du voile à l'école ceci pour ne pas stigmatiser les jeunes filles concernées et pour éviter qu'un fossé ne se creuse entre les familles d'origine de ces jeunes filles et l'institution scolaire.

Mme Emmanuelle Litzistorf s'exprime au nom des enseignants. Elle relève que, dans certaines classes des croix ou des icônes sont présentes. Chaque semaine, la catéchèse et les cours relatifs à l'enseignement biblique romand, qui présente les différentes religions se déroulent en classe. Ces enseignements sont toujours l'occasion d'évoquer les différentes croyances et l'acceptation des différences. En lien avec la présence d'écollers issus de différentes origines, l'école se doit d'apporter une certaine ouverture. Elle indique que la présence du Christ en croix n'est plus imposée dans les classes et relève que les fêtes, en particulier durant la période de l'Avent, sont intégrées dans la vie de l'école.

La parole n'est plus demandée.

A 21h.10, M. Christian Ducotterd clôt l'assemblée en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur participation. Il invite chacun à partager le verre de l'amitié et adresse ses meilleurs vœux aux citoyens.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le Syndic

Christian Ducotterd



Le Secrétaire

Stéphane Cusin



Commission financière  
Grolley

### RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 09 DÉCEMBRE 2010

#### Budgets de fonctionnement et d'investissements

Pour 2011, le Conseil communal présente un budget de fonctionnement bénéficiaire de CHF 14'640.-. Les recettes se montent à CHF 6'792'017.- alors que les dépenses s'élèvent à CHF 6'777'377.-.

La commission a vérifié les positions du budget 2011 par rapport aux comptes 2009 et au budget 2010.

Elle relève que le montant fixé dans le contrat de prestation du bus de nuit est passé de Fr. 2'000.- en 2009 à Fr. 12'000.- pour 2011, soit une augmentation de 600 %. Elle propose de réaliser une analyse d'utilisation.

La commission a pris note que le Conseil communal ne présentait aucun nouvel investissement.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2011 tels que présentés.

La secrétaire :

  
Elise Singy

Les membres : Serge Blanc  
Pascal Chatagny  
Pierre-Alain Mottas  
Michel Pochon

07.12.2010

### PROPOSITION DE PROLONGER D'UNE ANNEE LE CONTRAT DE L'ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 9 DÉCEMBRE 2010

Selon l'article 97, lettre C de la loi sur les communes du 16 mars 2006, la commission financière est en charge de proposer à l'assemblée communale un organe de révision pour le contrôle des comptes communaux. La durée du mandat de l'organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

Lors de l'assemblée communale du 21 mai 2007, un mandat de 3 ans a été attribué à la société « Sonefisa SA » établie à Fribourg, dirigée par M. Dominique Seydoux. Ce mandat s'est terminé au printemps 2010. La commission financière vous propose de le renouveler pour la révision des comptes 2010 prévue au printemps 2011.

La secrétaire :

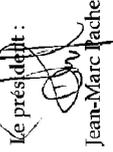
  
Elise Singy

Les membres : Serge Blanc  
Pascal Chatagny  
Pierre-Alain Mottas  
Michel Pochon

07.12.10

  
Le président :

Jean-Marc Pache

  
Le président :  
Jean-Marc Pache



### ■ Préambule

Vous trouverez, ci-après, le bilan au 31 décembre 2010 ainsi que la présentation résumée des comptes de fonctionnement de l'année 2010 avec les chiffres comparatifs du budget 2010 et les comptes de l'année 2009 suivis des comptes d'investissements. Nous vous rappelons néanmoins que la présentation complète des comptes ainsi que le rapport de l'organe de révision sont disponibles sur demande auprès de l'administration communale et/ou par e-mail à l'adresse [commune@grolley.ch](mailto:commune@grolley.ch).

Ce commentaire vous présente les principaux postes du bilan ainsi que le résultat des comptes 2010. Ceux-ci feront également l'objet d'une présentation plus détaillée lors de l'assemblée communale du 28 mars 2011.

### ■ Situation générale

**Le compte de fonctionnement 2010** laisse apparaître **un excédent de charges ou déficit de CHF 100'758**. Comparé au budget 2010, les charges totales sont supérieures de +0.10% (-0.56% par rapport aux comptes 2009).

### ■ Bilan au 31 décembre 2010

Le bilan renseigne sur l'état de la fortune (actif) et des engagements (passif) de la commune à la date de la clôture annuelle.

● **L'actif** comprend les biens du patrimoine financier et administratif. Le compte 1390.00 "Actifs transitoires" comprend les charges payées d'avance ainsi que les recettes afférentes à l'exercice 2010 qui ne seront encaissées qu'ultérieurement. Au moment de la clôture, le compte 1390.02 "Actifs transitoires facturation" représente le solde de prestations effectuées par des tiers et réglé par la commune ainsi que l'estimation des différentes taxes communales 2010 facturées au début de l'année 2011.

Le compte 1150.90 "Débiteurs" présente un solde de CHF 838'750 et comprend la totalité des postes ouverts des débiteurs (impôts antérieurs à 2007, taxes et autres factures dues, notamment les factures suivantes : décompte d'eau et contribution immobilière, échues début 2011). Le compte 1120.10 « Débiteurs SCC » d'un solde de CHF 1'508'951 comprend – outre les montants non payés par les débiteurs pour les années 2007 à 2009 - la totalité des acomptes facturés pour l'année 2010 échus au plus tard le 31 mai 2011 (terme général d'échéance). La provision pour pertes sur débiteurs se monte à CHF 199'589 (cpté 2400.00).

Vous aurez certainement constaté que le poste du bilan no 1230.00 « Immeubles et terrains à bâtir » présente un solde négatif. Cet état est dû au fait que le montant de la vente des terrains « Village Sud » est supérieur aux investissements effectués pour l'équipement de ces terrains. Comme décidé en assemblée communale du 20.12.2004, l'équipement du secteur Village Sud devra être compensé par les ventes de terrains à bâtir ». Actuellement, diverses factures relatives à cet équipement nous parviennent encore ce qui ne nous permet pas d'établir un décompte final et de comptabiliser un gain sur la vente des terrains. En accord avec le Service des communes, ce gain sera intégré dans nos comptes dès que la somme exacte du coût de l'investissement sera connue.

● **Au passif**, les engagements courants comprennent les postes « Créanciers » pour CHF 263'211 ainsi que la « Paroisse de Grolley » dont le montant de CHF 29'799 correspond au solde des décomptes d'impôts antérieurs à 2007.

Le compte 2590.00 "Passifs transitoires" comprend les charges imputables à l'exercice en cours pour lesquelles nous n'avons pas encore reçu de facture, notamment des prestations qui n'ont pas encore fait l'objet d'un décompte final et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Les dettes contractées auprès d'établissements bancaires ainsi que les capitaux disponibles représentent la dette nette de la commune qui se monte à CHF 2'218'220, soit CHF 1'353 par habitant contre CHF 3'172'500 ou CHF 1'971 à fin 2009. [⇒ voir tableau « Statistique dette par habitant »]

La charge d'intérêts et amortissements de cette dette représente CHF 456'861, contre CHF 499'096 en 2009, soit le 12.8 % des recettes fiscales ordinaires.

Au 31 décembre 2010, à la suite des amortissements ordinaires, le patrimoine administratif et financier figurant au bilan se monte à CHF 4'731'632. [⇒ voir tableau « Patrimoine administratif et financier selon bilan »].



# Comptes de fonctionnement 2010

Commentaires (suite)

Les principales variations entre le budget 2010 et les comptes 2010 pour les recettes et les charges concernent les postes suivants :

|  | Budget 2010      | Comptes<br>2010  | Différence      |
|--|------------------|------------------|-----------------|
| <b>● Rendement fiscal et autres impôts</b> | <b>4'355'060</b> | <b>4'292'644</b> | <b>- 62'416</b> |
| ➤ Impôts ordinaires                        | 3'600'000        | 3'584'904        | - 15'096        |
| ➤ Impôts irréguliers                       | 180'000          | 115'354          | - 64'646        |
| ➤ Autres impôts                            | 575'060          | 592'386          | + 17'326        |

## ■ Autres charges (sans prélèvement aux réserves)

|  |          |
|--|----------|
| Entretien et rénovation bâtiments et ramonage (école)                | + 7'333  |
| Frais d'entretien de la place de sport                               | - 7'044  |
| Affaires sociales ⇨ Assistance directe                               | + 7'397  |
| Frais d'entretien des routes et de l'éclairage                       | + 6'436  |
| Approvisionnement en eau - Entretien et rénovation des installations | + 37'670 |
| Protection des eaux – Entretien des installations et équipements     | + 26'666 |
| Pertes sur débiteurs   | + 27'511 |

## ■ Charges liées

|   |          |
|---|----------|
| Cycle scolaire obligatoire - Salaires des enseignants           | - 8'032  |
| Participation à la formation spéciale                           | + 5'732  |
| Logopédie et psychologie  | + 11'139 |
| Subventions aux crèches et garderies d'enfants                  | - 15'506 |
| Institutions spécialisées pour personnes handicapées/inadaptées | - 25'362 |
| Contribution à l'aide sociale par district                      | - 30'118 |



**Le total des charges de fonctionnement** de l'année 2010 [sans imputations "internes"] **s'élève à 5.6 millions.** Comparativement à 2009, les dépenses avant imputations internes diminuent de - 0.8%, simultanément les recettes évoluent de - 3.0%.

Le résultat du compte de fonctionnement 2010 présente finalement un résultat légèrement meilleur que les prévisions budgétaires, notamment en raison du montant total des charges liées effectives, inférieures de - CHF 56'867 aux prévisions communiquées par les différents services lors de l'élaboration du budget ainsi que des amortissements inférieurs étant donné les amortissements supplémentaires effectués sur l'exercice 2009.

Un bref commentaire par dicastère vous explique les principaux écarts par rapport au budget.

## ▪ **Administration**

Les changements intervenus au sein du bureau communal et le remplacement d'une collaboratrice durant son congé maternité a généré un dépassement de la masse salariale planifiée de + CHF 23'179.

## ▪ **Ordre public**

Les contributions de remplacement d'abris PC ont été encaissées et allouées au fond de réserve pour un montant de CHF 93'000 (budget CHF 50'000). La réserve s'élève ainsi à CHF 605'841 à la date de la clôture.

## ▪ **Enseignement et formation**

Les dépenses de ce dicastère qui représentent le 45.0% des charges nettes par fonction ont été inférieures au budget de - CHF 10'409, principalement au niveau des charges liées relatives à notre participation aux salaires des enseignants qui accusent un différentiel avec le budget de - CHF 7'548.

Notre participation au Cycle d'orientation est conforme au budget (CHF 492'620) et se monte pour l'année 2010 à CHF 792'700 (CHF 467'990 en 2009). Par contre, les dépenses relatives au Service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité sont en augmentation par rapport à 2009 et ne respecte pas le budget 2010 (CHF 43'560) pour atteindre la somme de CHF 54'699.

## ▪ **Culte, culture et loisirs**

La création des sentiers pédestres nous vaut un léger dépassement de budget de l'ordre CHF 2'327. En revanche, les frais d'entretien de la place de sport budgétés à CHF 28'000 sont inférieurs de CHF 7'044 et se montent finalement à CHF 20'956.

## ▪ **Santé**

Les dépenses de ce dicastère sont légèrement supérieures aux prévisions budgétaires.



La majorité de ces frais sont des charges liées qu'il ne nous est pas possible d'influencer. La hausse provient notamment des dépenses relatives à notre participation aux subventions cantonales des soins spéciaux supérieures au budget de + CHF 6'139.

## ▪ ***Affaires sociales***

**L'ensemble des charges nettes de ce dicastère se monte à CHF 565'798.** Elles sont inférieures au budget de - CHF 108'447 et représentent le 12.8 % des charges nettes totales de la commune.

Le chapitre 54 des structures d'accueil de la petite enfance ont généré des dépenses inférieures aux prévisions budgétaires de - CHF 15'200, notamment en raison du nombre d'enfants ayant fréquenté la crèche Barbotine moins important que prévu.

Les coûts de la participation communale aux charges des institutions spécialisées pour personnes handicapées/inadaptées (chapitre 55) ont, par contre, été moindres que ceux annoncés lors de l'établissement du budget de - CHF 25'362. En ce qui concerne le chapitre 58 de l'Aide Sociale, les effets de la crise économique se font toujours lourdement ressentir et le nombre de bénéficiaires de l'assistance directe s'est accru, totalisant un dépassement de charges de + CHF 7'397.

## ▪ ***Transports et communications***

La vente très prisée des abonnements journaliers CFF nous a permis de dégager un léger excédent de produits (CHF 2'675). Ce résultat nous permet d'autofinancer « partiellement » ce service, si nous considérons l'emploi du temps relatif à la gestion administrative. Cette dernière est cependant considérablement soulagée par la vente en ligne (site Internet) des Flexi Card.

L'entretien des routes laisse apparaître un surplus de dépenses pour CHF 6'436 en raison de l'acquisition d'une lame à neige. Le service hivernal accuse, lui aussi, un dépassement de budget de CHF 6'511 dû à l'hiver rigoureux que nous avons traversé.

## ▪ ***Protection et aménagement de l'environnement***

Les dépenses consacrées au chapitre 70 de l'approvisionnement en eau sont supérieures au budget de + CHF 5'706 en raison des dépenses supplémentaires consenties pour l'entretien et la rénovation des installations (ruptures de conduites). L'attribution à la réserve d'eau potable se monte quant à elle à CHF 46'797 ce qui porte la réserve au bilan à CHF 902'017.

Les charges inhérentes au chapitre 71 de la protection des eaux accusent un dépassement de budget + CHF 28'049. Les travaux relatifs à l'extension des collecteurs pour le raccordement du quartier des Thurlings (terrains Malcotti) en sont la principale cause.

## ▪ ***Forêts « Economie »***

Notre participation aux dépenses effectives 2010 de la Corporation forestière de La Sonnaz est conforme au budget.



## Comptes de fonctionnement 2010

Commentaires (suite)

### ▪ *Finances et impôts*

|                      | Comptes<br>2009  | Budget<br>2010   | Comptes<br>2010  | Différence<br>2010 | Budget<br>2011   |
|----------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|------------------|
|                      | <b>4'535'702</b> | <b>4'355'060</b> | <b>4'292'644</b> | <b>- 62'416</b>    | <b>4'530'010</b> |
| • Impôts ordinaires  | 3'787'311        | 3'600'000        | 3'584'904        | - 15'096           | 3'760'000        |
| • Impôts irréguliers | 149'458          | 180'000          | 115'354          | - 64'646           | 170'000          |
| • Autres impôts      | 598'933          | 575'060          | 592'386          | + 17'326           | 600'010          |

S'agissant des impôts sur le **revenu des personnes physiques**, le montant provisoire arrêté pour l'année fiscale 2010 correspond aux indications communiquées par le Service cantonal des contributions [SCC], montant déterminé sur la base des taxations notifiées en 2009 et des éléments portés à notre connaissance au 31.12.2010. Le rendement final des impôts ordinaires 2009 (3<sup>ème</sup> année de facturation par le SCC) est comptabilisé effectivement dans l'exercice 2010.

L'encaissement des impôts irréguliers et autres impôts laisse apparaître un déficit de produits de CHF 47'320 par rapport au budget.

Les dépenses consacrées à la rémunération des emprunts représentent pour 2010 CHF 83'064 (CHF 113'600 au budget 2010). Le taux d'intérêt moyen de la dette de la commune calculé sur la base des emprunts et des intérêts est de 2.69%. La différence s'explique principalement par le remboursement d'emprunts à hauteur de CHF 700'000 et le renouvellement d'emprunts à des taux d'intérêts favorables.

Le chapitre 99 « Autres postes » comprend, majoritairement les amortissements usuels qui se montent à CHF 118'345.

\* \* \* \* \*



# Répartition des charges par nature - Comptes 2010

Variation des comptes 2010  
en % par rapport au budget 2010

Variation des comptes 2010  
en % des comptes 2009

Classification de la commune

④

④

④

④

(sans amortissements supplémentaires et création/prélèvement de réserve)

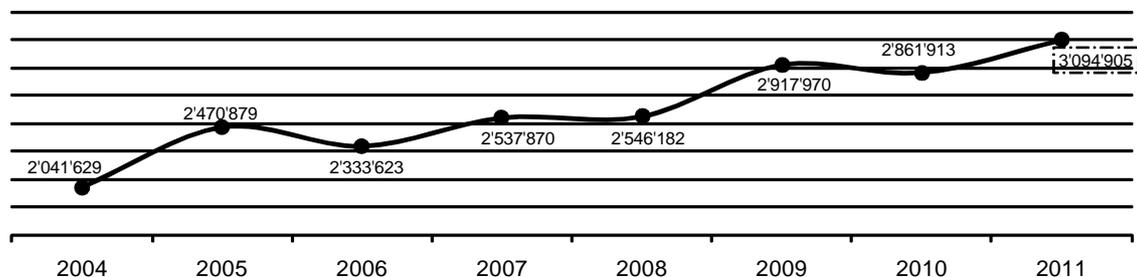
|  |                                |               | Budget 2011      | Comptes 2010     | Budget 2010      | Comptes 2009     |
|--|--------------------------------|---------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Total charges liées [sans RHF] *                     | - 1.92                         | + 5.24        | 3'094'905        | 2'861'913        | 2'917'970        | 2'719'364        |
| - Réseau hospitalier fribourgeois (RHF)              | <i>Révision loi dès 1.1.07</i> |               | 15'000           | 14'560           | 15'370           | 16'719           |
| Total salaires et charges sociales                   | + 8.06                         | + 9.98        | 737'730          | 725'298          | 671'173          | 659'477          |
| Intérêts des dettes                                  | - 26.88                        | - 24.96       | 88'530           | 83'064           | 113'600          | 110'698          |
| Amortissements obligatoires & usuels                 | - 13.09                        | - 3.76        | 402'917          | 373'797          | 430'112          | 388'398          |
| a) amortissements obligatoires                       | - 14.53                        | - 11.96       | 259'772          | 255'452          | 298'862          | 290'159          |
| b) amortissements usuels                             | - 9.83                         | + 20.47       | 143'145          | 118'345          | 131'250          | 98'239           |
| Autres charges                                       | + 8.60                         | + 5.66        | 1'255'903        | 1'269'246        | 1'168'725        | 1'201'221        |
| Attribution à la réserve eau potable                 |                                |               | 65'774           | 46'797           | 78'032           | 74'675           |
| Total imputations internes                           |                                |               | 932'220          | 900'867          | 925'410          | 892'986          |
| Total pour détermination de la masse salariale nette |                                |               | 78'980           | 72'007           | 64'210           | 67'612           |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>                          | <b>- 0.58</b>                  | <b>+ 3.53</b> | <b>6'671'959</b> | <b>6'347'549</b> | <b>6'384'602</b> | <b>6'131'149</b> |

Résultat (excédents charges/produits)

14'640.00 -100'757.76 -232'124.00 23'379.13

0.25%

## Evolution des charges liées (effectives & estimées) [sans RHF]



Classification de la commune

⑤

④

④

④

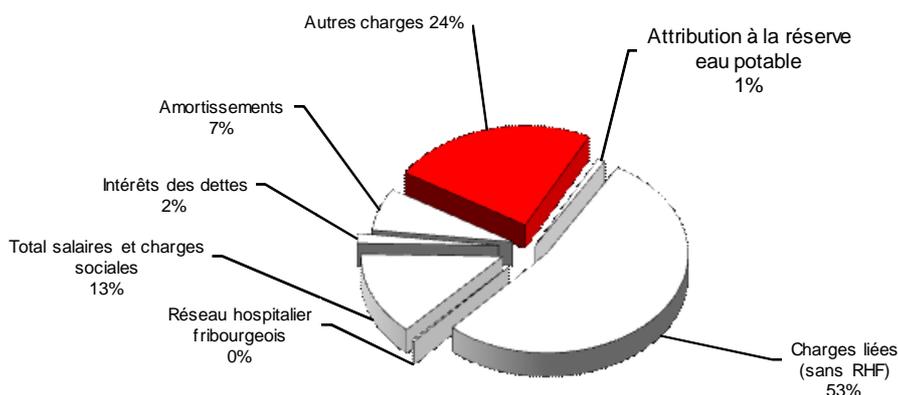
④

④

④

④

## Répartition des charges par nature - Comptes 2010





# Charges nettes par fonction

Où va l'argent de nos impôts ?

Nbre d'habitants au 31.12.2010

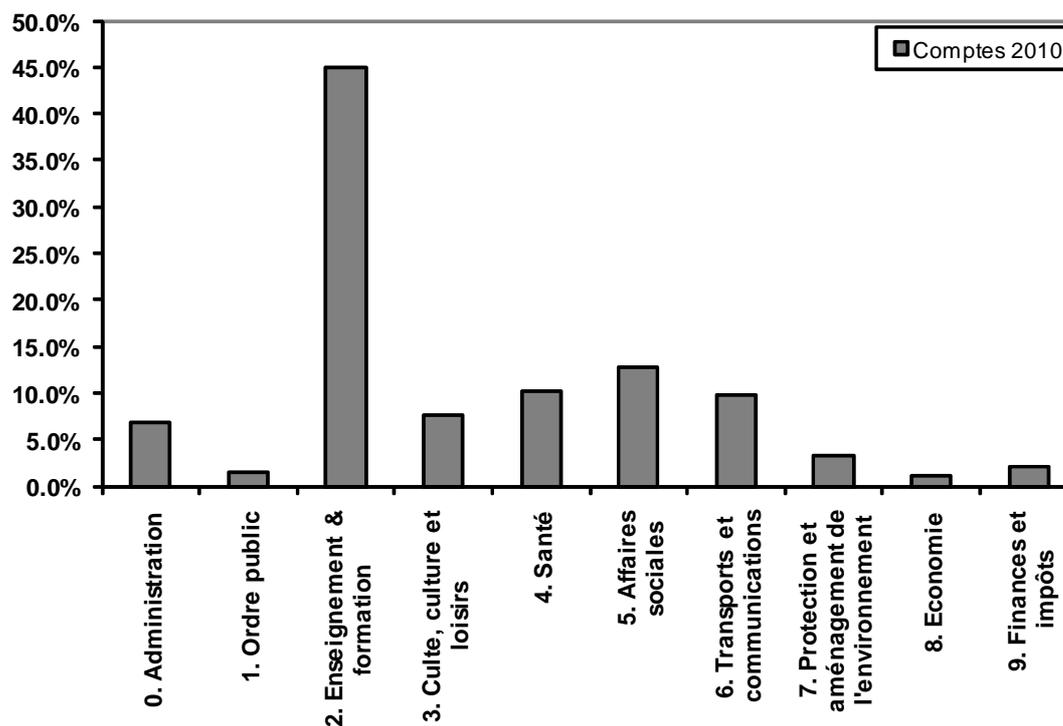
=> 1'703

|   | Comptes 2010     | Charges nettes |                 | Comptes 2009    |
|---|------------------|----------------|-----------------|-----------------|
|   | Charges          | %              | par habitant    | par habitant    |
| 0. Administration                               | 303'543          | 6.9            | 178.--          | 146.--          |
| 1. Ordre public                                 | 66'576           | 1.5            | 39.--           | 35.--           |
| 2. Enseignement & formation                     | 1'984'602        | 45.0           | 1'165.--        | 1'126.--        |
| 3. Culte, culture et loisirs                    | 337'149          | 7.6            | 198.--          | 200.--          |
| 4. Santé  | 447'349          | 10.1           | 263.--          | 257.--*         |
| 5. Affaires sociales                            | 565'798          | 12.8           | 332.--          | 375.--          |
| 6. Transports et communications                 | 428'276          | 9.7            | 251.--          | 270.--          |
| 7. Protection et aménagement de l'environnement | 143'617          | 3.3            | 84.--           | 73.--           |
| 8. Economie                                     | 46'589           | 1.1            | 27.--           | 35.--           |
| 9. Finances et impôts                           | 87'879           | 2.0            | 52.--           | 82.--           |
| <b>Total de la charge nette</b>                 | <b>4'411'377</b> |                | <b>2'590.--</b> | <b>2'598.--</b> |
| Impôts produits (chapitre 90)                   | 4'310'619        |                |                 | -0.3%           |
| Excédent de charges de fonctionnement           | -100'758         |                |                 |                 |

*Pour tous les grands groupes de tâches de fonctionnement, les charges sont supérieures aux ressources qui leur sont directement liées. La couverture de ces charges nettes est assurée essentiellement par le produit des impôts.*

\* Révision de la loi sur le réseau hospitalier fribourgeois qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2007.

## Dépenses totales nettes par fonction en %





# Bilan au 31.12.2010

|              |  | Comptes au 31.12.2009 |                     | Comptes au 31.12.2010 |                     |
|--------------|--|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
|              |  | Doit                  | Avoir               | Doit                  | Avoir               |
| <b>BILAN</b> |  | <b>8'542'383.14</b>   | <b>8'542'383.14</b> | <b>8'418'845.27</b>   | <b>8'418'845.27</b> |
| <b>1</b>     | <b>ACTIF</b>                                 | <b>8'542'383.14</b>   | <b>3'186.00</b>     | <b>8'418'845.27</b>   | <b>376'619.40</b>   |
| <b>10</b>    | <b>DISPONIBILITES</b>                        | <b>601'572.33</b>     |                     | <b>677'599.58</b>     |                     |
| 1000.00      | Caisse communale                             | 4'361.65              |                     | 2'660.80              |                     |
| 1010.00      | CCP 17-1374-0                                | 592'678.43            |                     | 514'411.63            |                     |
| 1020.00      | Raiffeisen, c/c no 11099.01                  | 4'532.25              |                     | 650.60                |                     |
| 1020.10      | BCF, c/c no 30 01 214.460-01                 |                       |                     | 15'095.45             |                     |
| 1060.00      | Trésorerie d'Etat, compte-courant            |                       |                     | 144'781.10            |                     |
| <b>11</b>    | <b>DEBITEURS</b>                             | <b>2'357'224.03</b>   | <b>3'186.00</b>     | <b>2'374'755.05</b>   | <b>4'338.00</b>     |
| 1110.01      | Winterthur, c/c Fondation LPP 600112.8037    | 26'090.55             |                     |                       |                     |
| 1110.02      | La Bâloise, c/c Fondation LPP 50/0.057.549-2 |                       |                     | 26'709.65             |                     |
| 1120.10      | Débiteurs impôts SCC                         | 1'493'004.65          |                     | 1'508'950.75          |                     |
| 1150.07      | Débiteurs Impôt Anticipé                     | 317.10                |                     | 307.80                |                     |
| 1150.09      | Débiteurs T.V.A                              | 2'397.90              |                     | 10.90                 |                     |
| 1150.90      | Débiteurs                                    | 835'413.83            |                     | 838'749.85            |                     |
| 1150.98      | Acompte la Montgolfière (compte d'attente)   |                       | 3'186.00            |                       | 4'338.00            |
| 1190.20      | Impôt préalable à récupérer (épuration)      |                       |                     | 26.10                 |                     |
| <b>12</b>    | <b>PLACEMENTS</b>                            | <b>205'412.45</b>     |                     | <b>200.00</b>         | <b>372'281.40</b>   |
| 1210.00      | Parts sociales                               | 200.00                |                     | 200.00                |                     |
| 1230.00      | Immeubles et terrains à bâtir                | 205'212.45            |                     |                       | 372'281.40          |
| <b>13</b>    | <b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>                   | <b>162'698.53</b>     |                     | <b>262'377.39</b>     |                     |
| 1390.00      | Actifs transitoires                          | 154'108.53            |                     | 155'787.39            |                     |
| 1390.02      | Actifs transitoires (facturations)           | 8'590.00              |                     | 106'590.00            |                     |
| <b>14</b>    | <b>INVESTISSEMENTS</b>                       | <b>5'215'470.80</b>   |                     | <b>5'103'908.25</b>   |                     |
| 1400.00      | Ouvrages génie-civil/Place de sport          | 1'423'500.00          |                     | 1'365'000.00          |                     |
| 1400.01      | Terrains                                     | 1.00                  |                     | 1.00                  |                     |
| 1410.00      | Routes, éclairages, ponts                    | 1'324'596.30          |                     | 1'442'006.15          |                     |
| 1410.01      | Ouvrages génie civil/STEP                    | 1.00                  |                     | 1.00                  |                     |
| 1410.02      | Ouvrages génie civil/cimetières              | 1.00                  |                     | 1.00                  |                     |
| 1410.09      | Endiguements                                 | 163'730.60            |                     | 152'765.60            |                     |
| 1410.10      | Ouvrages de génie (Corsalettes)              | 102'994.10            |                     | 98'090.10             |                     |
| 1410.11      | Ouvrages génie civil-add.eau (Corsalettes)   | 21'567.30             |                     | 19'642.30             |                     |
| 1410.12      | Ouvrages génie civil-STEP (Corsalettes)      | 328'707.00            |                     | 302'315.00            |                     |
| 1410.13      | Cadastre souterrain (Corsalettes)            | 1.00                  |                     | 1.00                  |                     |
| 1410.14      | Plan d'aménagement local                     | 30'944.35             |                     | 55'729.35             |                     |
| 1430.00      | Bâtiments                                    | 1'560'965.35          |                     | 1'463'086.35          |                     |
| 1430.01      | Abris PC                                     | 1.00                  |                     | 1.00                  |                     |
| 1460.00      | Mobilier, machines, véhicules                | 213'721.05            |                     | 165'171.05            |                     |
| 1460.01      | Matériel informatique (administration)       | 44'183.80             |                     | 39'441.40             |                     |
| 1490.00      | Autres biens                                 | 554.95                |                     | 654.95                |                     |
| 1490.10      | Numérisation cadastre (Corsalettes)          | 1.00                  |                     | 1.00                  |                     |
| <b>15</b>    | <b>PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>   | <b>5.00</b>           |                     | <b>5.00</b>           |                     |
| 1520.00      | Participation STEP (Corsalettes)             | 1.00                  |                     | 1.00                  |                     |
| 1520.10      | Participation hôpital Meyriez (Corsalettes)  | 1.00                  |                     | 1.00                  |                     |
| 1520.20      | Participation home médical (Corsalettes)     | 1.00                  |                     | 1.00                  |                     |
| 1540.00      | Action Agy Expo S.A.                         | 1.00                  |                     | 1.00                  |                     |
| 1540.01      | Part. usine incinération - Châtillon-SAIDF   | 1.00                  |                     | 1.00                  |                     |



# Bilan au 31.12.2010

|   | Comptes au 31.12.2009 |                     | Comptes au 31.12.2010                     |                     |
|---|-----------------------|---------------------|---|---------------------|
|   | Doit                  | Avoir               | Doit                                      | Avoir               |
| <b>BILAN</b>  | <b>8'542'383.14</b>   | <b>8'542'383.14</b> | <b>8'418'845.27</b>                       | <b>8'418'845.27</b> |
| <b>2 PASSIF</b>   |                       | <b>8'539'197.14</b> |   | <b>8'042'225.87</b> |
| <b>20 ENGAGEMENTS COURANTS</b>                              |                       | <b>626'560.80</b>   |   | <b>293'009.74</b>   |
| 2000.90 Créanciers [module auxiliaire]                      |                       | 366'876.80          |   | 263'210.80          |
| 2060.00 Compte courant Trésorerie d'Etat                    |                       | 223'410.35          |   |                     |
| 2090.09 Paroisse Grolley : récapitulation                   |                       | 36'273.65           |   | 29'798.94           |
| <b>21 DETTES A COURT TERME</b>                              |                       |                     |   |                     |
| 2100.00 CCP no 17-1374-0                                    |                       |                     |   |                     |
| <b>22 DETTES A MOYEN ET LONG TERME</b>                      |                       | <b>3'550'863.40</b> |   | <b>2'846'165.45</b> |
| 2210.13 UBS c/c no 260-66880352.1                           |                       | 130'863.40          |   | 126'165.45          |
| 2210.15 UBS emprunt no GS112104.1 (27.4.07-27.4.12)         |                       | 820'000.00          |   | 720'000.00          |
| 2210.27 BCF emprunt no 30 01 214.461-09 (9.7.2010-9.7.2011) |                       |                     |   | 1'000'000.00        |
| 2210.32 Emprunt Kommunalkredit 11.7.02-11.7.2010            |                       | 1'100'000.00        |   |                     |
| 2210.33 Emprunt Kommunalkredit 4.4.03-4.4.2010              |                       | 1'500'000.00        |   |                     |
| 2210.34 Raiffeisen emprunt no 1109976/1 (6.4.2010-6.4.2015) |                       |                     |   | 1'000'000.00        |
| <b>24 PROVISIONS</b>  |                       | <b>199'589.45</b>   |   | <b>199'589.45</b>   |
| 2400.00 Provisions pour pertes sur débiteurs                |                       | 199'589.45          |   | 199'589.45          |
| <b>25 PASSIFS TRANSITOIRES</b>                              |                       | <b>297'981.65</b>   |   | <b>393'317.95</b>   |
| 2590.00 Passifs transitoires                                |                       | 297'981.65          |   | 393'317.95          |
| <b>28 RESERVES</b>  |                       | <b>1'352'992.59</b> |   | <b>1'899'691.79</b> |
| 2800.01 Réserve eau potable                                 |                       | 675'724.13          |   | 902'017.08          |
| 2800.02 Réserve abris PC                                    |                       | 512'840.75          |   | 605'840.75          |
| 2800.03 Réserve protection des eaux                         |                       | 114'427.71          |   | 285'415.96          |
| 2820.02 Réserve routes                                      |                       | 50'000.00           |   | 50'000.00           |
| 2820.03 Réserve bâtiment scolaire                           |                       |                     |   | 56'418.00           |
| <b>29 FORTUNE</b>   |                       | <b>2'511'209.25</b> |   | <b>2'410'451.49</b> |
| 2900.00 Fortune nette                                       |                       | 2'511'209.25        |   | 2'410'451.49        |
|   |                       |                     | Situation au 31.12.2010                   | 2'410'451.49        |
|   |                       |                     | Situation au 31.12.2009                   | 2'511'209.25        |
|   |                       |                     | <b>Variation (résultat de l'exercice)</b> | <b>-100'757.76</b>  |

| LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN   | 2010                    |
|--|-------------------------|
| Cycle d'orientation de la Sarine et du Haut-Lac français                 | Fr. 1'090'574.00        |
| Association des communes de la Sarine pour les services médicaux sociaux | Fr. 285'742.90          |
| Cautionnement 2008 en faveur du Tennis-Club Grolley                      | Fr. 491'760.00          |
|  | <b>Fr. 1'868'076.90</b> |



# Patrimoine administratif et financier selon bilan

|           | COMPTES                                     | Doit         | Report des dépenses d'investissement * | Report des recettes d'investissement * | Amortissements obligatoires | Amortissements usuels | Total au 31.12.2010 |
|-----------|---|--------------|--|--|-----------------------------|-----------------------|---------------------|
| <b>12</b> | <b>PLACEMENTS</b>                           |              |  |  |                             |                       |                     |
| 1230.00   | Immeubles et terrains à bâtir               | 205'212.45   | 21'948.60                              | 599'442.45                             |                             |                       | -372'281.40         |
| <b>14</b> | <b>INVESTISSEMENTS</b>                      |              |  |  |                             |                       |                     |
| 1400.00   | Ouvrages génie-civil/Place de sport         | 1'423'500.00 |  |  | 58'500.00                   |                       | 1'365'000.00        |
| 1400.01   | Terrains                                    | 1.00         |  |  |                             |                       | 1.00                |
| 1410.00   | Routes, éclairages, ponts                   | 1'324'596.30 | 206'161.85                             |  | 73'771.00                   | 14'981.00             | 1'442'006.15        |
| 1410.01   | Ouvrages génie civil/STEP                   | 1.00         |  |  |                             |                       | 1.00                |
| 1410.02   | Ouvrages génie civil/cimetières             | 1.00         |  |  |                             |                       | 1.00                |
| 1410.09   | Endiguements                                | 163'730.60   |  |  | 4'400.00                    | 6'565.00              | 152'765.60          |
| 1410.10   | Ouvrages de génie (Corsalettes)             | 102'994.10   |  |  |                             | 4'904.00              | 98'090.10           |
| 1410.11   | Ouvrages génie civil-add.eau (Corsalettes)  | 21'567.30    |  |  |                             | 1'925.00              | 19'642.30           |
| 1410.12   | Ouvrages génie civil-STEP (Corsalettes)     | 328'707.00   |  |  | 4'872.00                    | 21'520.00             | 302'315.00          |
| 1410.13   | Cadastre souterrain (Corsalettes)           | 1.00         |  |  |                             |                       | 1.00                |
| 1410.14   | Plan d'aménagement local                    | 30'944.35    | 39'785.00                              |  |                             | 15'000.00             | 55'729.35           |
| 1430.00   | Bâtiments                                   | 1'560'965.35 | 8'930.00                               |  | 84'409.00                   | 22'400.00             | 1'463'086.35        |
| 1430.01   | Abris PC                                    | 1.00         |  |  |                             |                       | 1.00                |
| 1460.00   | Mobilier, machines, véhicules               | 213'721.05   |  |  | 29'500.00                   | 19'050.00             | 165'171.05          |
| 1460.01   | Matériel informatique (administration)      | 44'183.80    | 7'257.60                               |  |                             | 12'000.00             | 39'441.40           |
| 1490.00   | Autres biens                                | 554.95       | 100.00                                 |  |                             |                       | 654.95              |
| 1490.10   | Numérisation cadastre (Corsalettes)         | 1.00         |  |  |                             |                       | 1.00                |
| <b>15</b> | <b>PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>  |              |  |  |                             |                       |                     |
| 1520.00   | Participation STEP (Corsalettes)            | 1.00         |  |  |                             |                       | 1.00                |
| 1520.10   | Participation hôpital Meyriez (Corsalettes) | 1.00         |  |  |                             |                       | 1.00                |
| 1520.20   | Participation home médical (Corsalettes)    | 1.00         |  |  |                             |                       | 1.00                |
| 1540.00   | Action Agy Expo S.A.                        | 1.00         |  |  |                             |                       | 1.00                |
| 1540.01   | Part. usine incinération - Châtillon-SAIDF  | 1.00         |  |  |                             |                       | 1.00                |
| <b>12</b> | Placements                                  | 205'212.45   | 21'948.60                              | 599'442.45                             |                             |                       | -372'281.40         |
| <b>14</b> | Investissements                             | 5'215'470.80 | 262'234.45                             |  | 255'452.00                  | 118'345.00            | 5'103'908.25        |
| <b>15</b> | Prêts et participations permanentes         | 5'420'688.25 | 284'183.05                             | 599'442.45                             | 255'452.00                  | 118'345.00            | 4'731'631.85        |

\* Sans les attributions et utilisations de réserves



# Compte de fonctionnement 2010

| Récapitulation<br>du compte de fonctionnement    | Comptes 2009        |                     | Budget 2010         |                     | Comptes 2010        |                     |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|  | Dépenses            | Recettes            | Dépenses            | Recettes            | Dépenses            | Recettes            |
| <b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>                     | <b>6'533'649.52</b> | <b>6'557'028.65</b> | <b>6'490'602.00</b> | <b>6'258'478.00</b> | <b>6'496'967.06</b> | <b>6'396'209.30</b> |
| 0. ADMINISTRATION                                | 626'044.70          | 386'437.20          | 651'901.00          | 347'419.00          | 706'100.80          | 402'557.50          |
| 1. ORDRE PUBLIC                                  | 119'185.20          | 62'032.00           | 159'121.00          | 96'988.00           | 203'390.55          | 136'814.20          |
| 2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION                     | 1'935'319.95        | 84'608.65           | 2'071'654.00        | 76'643.00           | 2'068'018.60        | 83'416.80           |
| 3. CULT. CULTURE ET LOISIRS                      | 338'399.05          | 9'309.80            | 367'459.00          | 4'957.00            | 359'958.40          | 22'809.30           |
| 4. SANTE   | 454'731.70          | 32'191.00           | 463'935.00          | 18'000.00           | 475'941.55          | 28'592.95           |
| 5. AFFAIRES SOCIALES                             | 637'605.70          | 21'076.20           | 686'245.00          | 12'000.00           | 622'502.90          | 56'704.95           |
| 6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS                  | 514'604.05          | 71'109.10           | 528'651.00          | 71'174.00           | 504'990.25          | 76'714.20           |
| 7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT  | 792'569.92          | 672'094.00          | 716'341.00          | 562'444.00          | 760'225.11          | 616'608.44          |
| 8. ECONOMIE                                      | 59'113.85           | 1'958.50            | 48'849.00           | 2'389.00            | 48'404.00           | 1'815.50            |
| 9. FINANCES ET IMPOTS                            | 1'056'075.40        | 5'216'212.20        | 796'446.00          | 5'066'464.00        | 747'434.90          | 4'970'175.46        |
| <b>Excédents charges/produits fonctionnement</b> | <b>23'379.13</b>    |                     |                     | <b>232'124.00</b>   |                     | <b>100'757.76</b>   |

| Compte de fonctionnement                      | Comptes 2009      |                   | Budget 2010       |                   | Comptes 2010      |                   |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|   | Dépenses          | Recettes          | Dépenses          | Recettes          | Dépenses          | Recettes          |
| <b>0. ADMINISTRATION</b>                      | <b>626'044.70</b> | <b>386'437.20</b> | <b>651'901.00</b> | <b>347'419.00</b> | <b>706'100.80</b> | <b>402'557.50</b> |
| 01. ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS | 95'085.00         | 53'016.00         | 99'460.00         | 54'532.00         | 92'120.00         | 48'915.00         |
| 02. ADMINISTRATION GENERALE                   | 530'959.70        | 333'421.20        | 552'441.00        | 292'887.00        | 613'980.80        | 353'642.50        |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b>    | <b>239'607.50</b> |                   |                   | <b>304'482.00</b> |                   | <b>303'543.30</b> |

|  |                   |                  |                   |                  |                   |                   |
|--|-------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>1. ORDRE PUBLIC</b>                     | <b>119'185.20</b> | <b>62'032.00</b> | <b>159'121.00</b> | <b>96'988.00</b> | <b>203'390.55</b> | <b>136'814.20</b> |
| 10. FRAIS DE TUTELLES ET D'ETAT CIVIL      | 21'507.00         |                  | 21'930.00         |                  | 22'998.00         |                   |
| 12. JUSTICE                                | 720.00            |                  | 1'230.00          |                  |                   |                   |
| 14. POLICE DU FEU                          | 60'364.10         | 39'632.00        | 66'412.00         | 42'588.00        | 66'557.95         | 39'414.20         |
| 16. PROTECTION CIVILE                      | 36'594.10         | 22'400.00        | 69'549.00         | 54'400.00        | 113'834.60        | 97'400.00         |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b> | <b>57'153.20</b>  |                  |                   | <b>62'133.00</b> |                   | <b>66'576.35</b>  |

|  |                     |                  |                     |                     |                     |                     |
|--|---------------------|------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>        | <b>1'935'319.95</b> | <b>84'608.65</b> | <b>2'071'654.00</b> | <b>76'643.00</b>    | <b>2'068'018.60</b> | <b>83'416.80</b>    |
| 20. ECOLE ENFANTINE                        | 108'048.80          |                  | 160'490.00          |                     | 151'516.30          |                     |
| 21. CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE             | 1'180'342.45        | 34'957.20        | 1'229'910.00        | 30'000.00           | 1'225'216.75        | 35'130.00           |
| 22. ECOLES SPECIALISEES                    | 253'977.90          |                  | 262'220.00          |                     | 279'090.90          |                     |
| 23. FORMATION PROFESSIONNELLE              | 27'530.00           |                  | 32'000.00           |                     | 31'838.20           |                     |
| 29. ADMINISTRATION SCOLAIRE                | 365'420.80          | 49'651.45        | 387'034.00          | 46'643.00           | 380'356.45          | 48'286.80           |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b> | <b>1'850'711.30</b> |                  |                     | <b>1'995'011.00</b> |                     | <b>1'984'601.80</b> |

|   |                   |                 |                   |                   |                   |                   |
|---|-------------------|-----------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>3. CULT. CULTURE ET LOISIRS</b>          | <b>338'399.05</b> | <b>9'309.80</b> | <b>367'459.00</b> | <b>4'957.00</b>   | <b>359'958.40</b> | <b>22'809.30</b>  |
| 30. CULTURE                                 | 147'203.90        | 949.80          | 146'306.00        | 573.00            | 134'065.70        | 2'462.00          |
| 300. Bibliothèque                           | 14'131.95         | 549.80          | 14'560.00         | 573.00            | 14'355.75         | 784.00            |
| 33. DECORATIONS FLORALES, CHEMINS PEDESTRES | 9'578.05          |                 | 12'080.00         |                   | 27'108.70         | 13'702.00         |
| 34. SPORTS                                  | 174'087.95        | 7'360.00        | 202'513.00        | 3'384.00          | 191'579.90        | 5'645.30          |
| 35. AUTRES LOISIRS                          | 7'529.15          | 1'000.00        | 6'560.00          | 1'000.00          | 7'204.10          | 1'000.00          |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b>  | <b>329'089.25</b> |                 |                   | <b>362'502.00</b> |                   | <b>337'149.10</b> |

|  |                   |                  |                   |                   |                   |                   |
|--|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>4. SANTE</b>                            | <b>454'731.70</b> | <b>32'191.00</b> | <b>463'935.00</b> | <b>18'000.00</b>  | <b>475'941.55</b> | <b>28'592.95</b>  |
| 40. HOPITAUX                               | 39'856.85         |                  | 41'690.00         |                   | 36'031.00         |                   |
| 41. HOMES MEDICALISES                      | 283'485.20        |                  | 293'600.00        |                   | 299'335.70        |                   |
| 44. SOINS AMBULATOIRES                     | 86'593.65         |                  | 96'220.00         |                   | 97'884.25         |                   |
| 46. SERVICE MEDICAL DES ECOLES             | 41'391.00         | 32'191.00        | 28'890.00         | 18'000.00         | 39'350.60         | 28'592.95         |
| 49. AUTRES DEPENSES DE SANTE               | 3'405.00          |                  | 3'535.00          |                   | 3'340.00          |                   |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b> | <b>422'540.70</b> |                  |                   | <b>445'935.00</b> |                   | <b>447'348.60</b> |

|   |                   |                  |                   |                   |                   |                   |
|---|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>5. AFFAIRES SOCIALES</b>                     | <b>637'605.70</b> | <b>21'076.20</b> | <b>686'245.00</b> | <b>12'000.00</b>  | <b>622'502.90</b> | <b>56'704.95</b>  |
| 50. AVS/AG/AV ASSURANCE CHOMAGE                 |                   |                  |                   |                   |                   |                   |
| 54. STRUCTURES D'ACCUIL DE LA PETITE ENFANCE    | 81'686.40         | 21'076.20        | 61'040.00         | 12'000.00         | 45'364.30         | 11'524.50         |
| 55. INST. SPEC. PERS. HANDICAPEES ET INADAPTEES | 316'767.35        |                  | 352'210.00        |                   | 326'847.70        |                   |
| 56. ENCOURAGEMENT A CONSTRUCTION DE LOGEMENTS   | 12'023.90         |                  | 11'500.00         |                   | 13'310.50         |                   |
| 58. AIDE SOCIALE                                | 227'128.05        |                  | 261'495.00        |                   | 236'980.40        | 45'180.45         |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b>      | <b>616'529.50</b> |                  |                   | <b>674'245.00</b> |                   | <b>565'797.95</b> |

|  |                   |                  |                   |                   |                   |                   |
|--|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>     | <b>514'604.05</b> | <b>71'109.10</b> | <b>528'651.00</b> | <b>71'174.00</b>  | <b>504'990.25</b> | <b>76'714.20</b>  |
| 62. ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL         | 433'637.35        | 49'406.60        | 441'901.00        | 46'174.00         | 420'642.75        | 54'489.20         |
| 64. ABONNEMENTS GENERAUX CFF               | 19'550.00         | 21'702.50        | 19'600.00         | 25'000.00         | 19'550.00         | 22'225.00         |
| 65. TRAFIC REGIONAL                        | 61'416.70         |                  | 67'150.00         |                   | 64'797.50         |                   |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b> | <b>443'494.95</b> |                  |                   | <b>457'477.00</b> |                   | <b>428'276.05</b> |

|  |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b> | <b>792'569.92</b> | <b>672'094.00</b> | <b>716'341.00</b> | <b>562'444.00</b> | <b>760'225.11</b> | <b>616'608.44</b> |
| 70. APPROVISIONNEMENT EN EAU                           | 161'006.13        | 161'006.13        | 151'447.00        | 151'447.00        | 157'153.05        | 157'153.05        |
| 71. PROTECTION DES EAUX                                | 390'244.54        | 347'325.77        | 308'322.00        | 250'215.00        | 336'371.21        | 258'048.75        |
| 72. GESTION DES DECHETS                                | 191'327.30        | 152'122.10        | 190'936.00        | 139'327.00        | 203'683.45        | 161'773.64        |
| 74. CIMETIERE  | 11'727.20         | 3'410.00          | 12'197.00         | 1'455.00          | 13'236.80         | 1'563.00          |
| 75. CORRECTION DES EAUX, ENDIGEMENTS                   | 12'269.00         |                   | 14'869.00         |                   | 13'961.70         |                   |
| 79. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE                          | 25'995.75         | 8'230.00          | 38'570.00         | 20'000.00         | 35'818.90         | 38'070.00         |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b>             | <b>120'475.92</b> |                   |                   | <b>153'897.00</b> |                   | <b>143'616.67</b> |

|  |                  |                 |                  |                  |                  |                  |
|--|------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>8. ECONOMIE</b>                         | <b>59'113.85</b> | <b>1'958.50</b> | <b>48'849.00</b> | <b>2'389.00</b>  | <b>48'404.00</b> | <b>1'815.50</b>  |
| 80. AGRICULTURE                            | 377.50           | 347.50          |                  |                  | 374.50           | 1'395.50         |
| 81. FORETS                                 | 44'157.35        | 1'611.00        | 34'899.00        | 2'389.00         | 34'109.50        | 420.00           |
| 83. TOURISME                               | 4'860.00         |                 | 4'950.00         |                  | 4'920.00         |                  |
| 84. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE         | 9'719.00         |                 | 9'000.00         |                  | 9'000.00         |                  |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b> | <b>57'155.35</b> |                 |                  | <b>46'460.00</b> |                  | <b>46'588.50</b> |

|  |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>9. FINANCES ET IMPOTS</b>               | <b>1'056'075.40</b> | <b>5'216'212.20</b> | <b>796'446.00</b>   | <b>5'066'464.00</b> | <b>747'434.90</b>   | <b>4'970'175.46</b> |
| 90. IMPOTS                                 | 171'373.60          | 4'535'702.10        | 158'456.00          | 4'355'060.00        | 195'537.59          | 4'292'644.36        |
| 94. GERANCE FORTUNE ET DETTES              | 471'642.60          | 507'909.10          | 450'740.00          | 506'179.00          | 377'134.31          | 484'793.10          |
| 940. GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES   | 406'889.25          | 426'433.80          | 419'362.00          | 424'679.00          | 344'435.06          | 385'336.55          |
| 942. IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER     | 64'753.35           | 81'475.30           | 31'378.00           | 81'500.00           | 32'699.25           | 99'456.55           |
| 99. AUTRES POSTES                          | 413'059.20          | 172'601.00          | 187'250.00          | 205'225.00          | 174'763.00          | 192'738.00          |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b> | <b>4'160'136.80</b> |                     | <b>4'270'018.00</b> |                     | <b>4'222'740.56</b> |                     |



Le montant total des dépenses d'investissements s'élève en 2010 à CHF 284'183.05 et celui des recettes à CHF 949'926.20. Le compte d'investissements 2010 laisse ainsi apparaître un excédent de produits de CHF 665'743.15.

## Décomptes finaux d'investissements

- *Commentaire* -

*Voir tableau « Contrôle des dépenses d'investissements au 31 décembre 2010 »*

### Logiciel de gestion communale

*Voté au budget annuel 2009*

[compte 020.506.00]

|        |               |              |               |                   |                |
|--------|---------------|--------------|---------------|-------------------|----------------|
| Budget | <b>60'000</b> | Comptes 2010 | <b>57'441</b> | <b>Différence</b> | <b>- 2'559</b> |
|--------|---------------|--------------|---------------|-------------------|----------------|

Afin de répondre à l'entrée en vigueur de la loi sur l'harmonisation des registres officiels des personnes et aux nouvelles exigences y découlant, nous avons procédé au remplacement de notre logiciel de gestion communale. Ce logiciel offre des applications tant au niveau du secrétariat que de la gestion financière. Par la même occasion, nous avons adhéré à l'association CommuNet qui propose des solutions informatiques et de télécommunications adaptées aux besoins des collectivités publiques. Le budget d'investissement est respecté.

### Réfection routes d'accès Corsallettes

*Voté au budget annuel 2010*

[compte 620.501.03]

|        |                |              |                |                   |                |
|--------|----------------|--------------|----------------|-------------------|----------------|
| Budget | <b>108'000</b> | Comptes 2010 | <b>115'796</b> | <b>Différence</b> | <b>+ 7'796</b> |
|--------|----------------|--------------|----------------|-------------------|----------------|

Conformément aux prévisions, nous avons procédé à la réfection des routes d'accès à Corsallettes. La route « ouest » a été recouverte d'un nouveau revêtement et le chemin « sud » s'est vu offrir un nivellement et une remise en état. Le décompte final permet de constater que le budget d'investissement est légèrement dépassé.



# Compte d'investissement 2010

| Récapitulation<br>du compte d'investissement     | Comptes 2009      |                   | Budget 2010       |                   | Comptes 2010      |                   |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|  | Charges           | Produits          | Charges           | Produits          | Charges           | Produits          |
| <b>TOTAUX INVESTISSEMENT</b>                     | <b>307'437.74</b> | <b>181'070.80</b> | <b>998'400.00</b> | <b>100'000.00</b> | <b>284'183.05</b> | <b>949'926.20</b> |
| 0. ADMINISTRATION                                | 50'183.80         |                   |                   |                   | 7'257.60          |                   |
| 2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION                     | 72'236.50         |                   |                   |                   |                   |                   |
| 3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS                     | 338.95            |                   | 44'400.00         | 15'000.00         | 100.00            |                   |
| 6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS                  | 7'707.00          |                   | 307'800.00        |                   | 117'796.10        |                   |
| 7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT  | 176'971.49        | 39'557.20         | 606'200.00        | 85'000.00         | 150'099.35        | 370'480.05        |
| 9. FINANCES ET IMPOTS                            |                   | 141'513.60        | 40'000.00         |                   | 8'930.00          | 579'446.15        |
| <b>Excédents charges/produits investissement</b> |                   | <b>126'366.94</b> |                   | <b>898'400.00</b> | <b>665'743.15</b> |                   |

| Compte d'investissement  | Comptes 2009      |                   | Budget 2010       |                   | Comptes 2010      |                   |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|  | Charges           | Produits          | Charges           | Produits          | Charges           | Produits          |
| <b>0. ADMINISTRATION</b>                                       | <b>50'183.80</b>  |                   |                   |                   | <b>7'257.60</b>   |                   |
| <b>02. ADMINISTRATION GENERALE</b>                             | <b>50'183.80</b>  |                   |                   |                   | <b>7'257.60</b>   |                   |
| 020.506.00 Logiciel de gestion communale                       | 50'183.80         |                   |                   |                   | 7'257.60          |                   |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b>                     |                   | <b>50'183.80</b>  |                   |                   |                   | <b>7'257.60</b>   |
| <b>2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>                            | <b>72'236.50</b>  |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>29. ADMINISTRATION SCOLAIRE</b>                             | <b>72'236.50</b>  |                   |                   |                   |                   |                   |
| 290.506.10 Remplacement bus scolaire                           | 72'236.50         |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b>                     |                   | <b>72'236.50</b>  |                   |                   |                   |                   |
| <b>3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS</b>                            | <b>338.95</b>     |                   | <b>44'400.00</b>  | <b>15'000.00</b>  | <b>100.00</b>     |                   |
| <b>30. CULTURE</b>   | <b>338.95</b>     |                   | <b>44'400.00</b>  | <b>15'000.00</b>  | <b>100.00</b>     |                   |
| 300.509.00 Publication livre historique                        | 338.95            |                   | 44'400.00         |                   | 100.00            |                   |
| 300.609.00 Ventes livre historique                             |                   |                   |                   | 15'000.00         |                   |                   |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b>                     |                   | <b>338.95</b>     |                   | <b>29'400.00</b>  |                   | <b>100.00</b>     |
| <b>6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>                         | <b>7'707.00</b>   |                   | <b>307'800.00</b> |                   | <b>117'796.10</b> |                   |
| <b>62. ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL</b>                      | <b>7'707.00</b>   |                   | <b>307'800.00</b> |                   | <b>117'796.10</b> |                   |
| 620.501.01 Modération de trafic / travaux                      | 7'707.00          |                   | 54'800.00         |                   | 2'000.00          |                   |
| 620.501.03 Réfection routes d'accès Corsalettes                |                   |                   | 108'000.00        |                   | 115'796.10        |                   |
| 620.501.05 Route d'accès à la zone industrielle                |                   |                   | 145'000.00        |                   |                   |                   |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b>                     |                   | <b>7'707.00</b>   |                   | <b>307'800.00</b> |                   | <b>117'796.10</b> |
| <b>7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>         | <b>176'971.49</b> | <b>39'557.20</b>  | <b>606'200.00</b> | <b>85'000.00</b>  | <b>150'099.35</b> | <b>370'480.05</b> |
| <b>70. APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>                            |                   | <b>23'605.50</b>  |                   | <b>40'000.00</b>  |                   | <b>199'491.80</b> |
| 700.610.00 Taxes de raccordements eau potable                  |                   | 23'605.50         |                   | 40'000.00         |                   | 179'495.50        |
| 700.661.02 Subvention ECAB extension réseau eau                |                   |                   |                   |                   |                   | 19'996.30         |
| <b>71. PROTECTION DES EAUX</b>                                 | <b>69'849.74</b>  | <b>12'636.10</b>  | <b>75'000.00</b>  | <b>45'000.00</b>  |                   | <b>170'988.25</b> |
| 710.501.11 Collecteur EU Rosière                               |                   | 170.00            |                   |                   |                   |                   |
| 710.501.12 Adduction d'eau & canalisations (zone industrielle) |                   |                   | 75'000.00         |                   |                   |                   |
| 710.506.00 Remplacement des installations                      | 69'679.74         |                   |                   |                   |                   |                   |
| 710.610.00 Taxes de raccordements eaux usées                   |                   | 12'636.10         |                   | 45'000.00         |                   | 170'988.25        |
| <b>75. CORRECTION DES EAUX, ENDIGUEMENTS</b>                   | <b>23'359.90</b>  | <b>3'315.60</b>   |                   |                   |                   |                   |
| 750.501.02 Aménag. ruiss. Corsalettes - Secteur Noutes         | 23'359.90         |                   |                   |                   |                   |                   |
| 750.661.00 Subventions cantonales s/réam. ruisseau             |                   | 3'315.60          |                   |                   |                   |                   |
| <b>79. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>                           |                   | <b>83'761.85</b>  | <b>531'200.00</b> |                   | <b>150'099.35</b> |                   |
| 790.501.00 Equipements secteur Village Sud                     |                   | 70'117.45         | 123'200.00        |                   | 21'948.60         |                   |
| 790.501.01 Sentier piétonnier Village Sud-Gare                 |                   | 3'644.40          | 169'000.00        |                   | 83'682.50         |                   |
| 790.501.02 Chemin piétonnier - arrêt de bus Rosière            |                   |                   | 170'000.00        |                   | 4'683.25          |                   |
| 790.509.01 Révision du PAL                                     |                   | 10'000.00         | 69'000.00         |                   | 39'785.00         |                   |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b>                     |                   | <b>137'414.29</b> |                   | <b>521'200.00</b> | <b>220'380.70</b> |                   |
| <b>9. FINANCES ET IMPOTS</b>                                   |                   | <b>141'513.60</b> | <b>40'000.00</b>  |                   | <b>8'930.00</b>   | <b>579'446.15</b> |
| <b>94. GERANCE FORTUNE ET DETTES</b>                           |                   | <b>141'513.60</b> | <b>40'000.00</b>  |                   | <b>8'930.00</b>   | <b>579'446.15</b> |
| <b>942. IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER</b>                  |                   | <b>141'513.60</b> | <b>40'000.00</b>  |                   | <b>8'930.00</b>   | <b>579'446.15</b> |
| 942.503.03 Nouvelle salle communale, crédit d'étude            |                   |                   | 40'000.00         |                   | 8'930.00          |                   |
| 942.600.00 Vente de terrains                                   |                   | 141'513.60        |                   |                   |                   | 579'446.15        |
| <b>Excédents de charges ou de produits</b>                     |                   | <b>141'513.60</b> |                   | <b>40'000.00</b>  | <b>570'516.15</b> |                   |



# Contrôle des dépenses d'investissements au 31 décembre 2010

Etat:  
T = Terminé  
A = Abandon  
I = Décompte

(Classement par no de compte)

| No   | Objet   | Voté au budget annuel | Comptes no | CREDITS             | DEPENSES            |                   |                   | Totaux Dépenses     | Etat | SOLDES              | Budget 2010       | Budget 2011       |
|------|---|-----------------------|------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------------|------|---------------------|-------------------|-------------------|
|      |   |                       |            |                     | 2008 & ant.         | 2009              | 2010              |                     |      |                     |                   |                   |
| 09/1 | Logiciel de gestion communale                     | 2009                  | 020.506.00 | 60'000.00           |                     | 50'183.80         | 7'257.60          | 57'441.40           | T    | 2'558.60            | 0.00              | 0.00              |
| 08/1 | Publication livre historique                      | 2008                  | 300.509.00 | 45'000.00           | 216.00              | 338.95            | 100.00            | 654.95              |      | 44'345.05           | 44'400.00         | 44'400.00         |
| 00/1 | Modération de trafic / crédit d'étude             | 2000                  | 620.501.00 | 70'000.00           | 70'581.75           |                   |                   | 70'581.75           |      | -                   | 0.00              | 0.00              |
| 04/1 | Modération de trafic / travaux                    | 2004                  | 620.501.01 | 1'200'000.00        | 1'122'727.15        | 7'707.00          | 2'000.00          | 1'132'434.15        |      | 67'565.85           | 54'800.00         | 54'800.00         |
| 10/2 | Réfection routes d'accès Corsallettes             | 2010                  | 620.501.03 | 108'000.00          |                     |                   | 115'796.10        | 115'796.10          | T    | -7'796.10           | 108'000.00        | 0.00              |
| 10/4 | Routes d'accès à la zone industrielle             | 2010                  | 620.501.05 | 145'000.00          |                     |                   |                   | 0.00                |      | 145'000.00          | 145'000.00        | 145'000.00        |
| 00/2 | Ext. réseau eau potable - secteur Corsallettes    | 2000                  | 700.501.05 | 476'900.00          | 174'626.80          |                   |                   | 174'626.80          | I    | 302'273.20          | 0.00              | 0.00              |
| 94/1 | Conduite de bouclage eau potable/Village-Sud      | 1994                  | 700.501.12 | 140'000.00          | 50'240.30           |                   |                   | 50'240.30           |      | 89'759.70           | 0.00              | 0.00              |
| 00/3 | Racc./assain eaux usées-secteur Corsallettes      | 2000                  | 710.501.02 | 386'630.00          | 320'643.35          |                   |                   | 320'643.35          | I    | 65'986.65           | 0.00              | 0.00              |
| 94/2 | Collecteur EU Village-Sud                         | 1994                  | 710.501.10 | 140'000.00          | 134'258.05          |                   |                   | 134'258.05          |      | 5'741.95            | 0.00              | 0.00              |
| 94/3 | Collecteur EU Rosière                             | 1994                  | 710.501.11 | 45'000.00           | 49'000.00           | 170.00            |                   | 49'170.00           |      | -4'170.00           | 0.00              | 0.00              |
| 10/4 | Adduction eau & canalisations (zone industrielle) | 2010                  | 710.501.12 | 75'000.00           |                     |                   |                   | 0.00                |      | 75'000.00           | 75'000.00         | 75'000.00         |
| 05/1 | Equipement secteur Village - Sud                  | 2005                  | 790.501.00 | 400'000.00          | 237'692.50          | 70'117.45         | 21'948.60         | 329'758.55          |      | 70'241.45           | 123'200.00        | 98'900.00         |
| 09/5 | Sentier piétonnier Village-Sud - Gare             | 2009                  | 790.501.01 | 170'000.00          | 3'644.40            | 83'682.50         |                   | 87'326.90           |      | 82'673.10           | 169'000.00        | 103'100.00        |
| 09/6 | Chemin piétonnier - arrêt de bus Rosière          | 2009                  | 790.501.02 | 170'000.00          |                     | 4'683.25          |                   | 4'683.25            |      | 165'316.75          | 170'000.00        | 165'000.00        |
| 08/2 | Révision du PAL                                   | 2008                  | 790.509.01 | 100'000.00          | 20'943.35           | 10'000.00         | 39'785.00         | 70'728.35           |      | 29'271.65           | 69'000.00         | 41'000.00         |
| 10/1 | Nouvelle salle communale, crédit d'étude          | 2010                  | 942.501.03 | 40'000.00           |                     |                   | 8'930.00          | 8'930.00            |      | 31'070.00           | 40'000.00         | 33'000.00         |
|      |   |                       |            | <b>3'771'530.00</b> | <b>2'180'929.25</b> | <b>142'161.60</b> | <b>284'183.05</b> | <b>2'607'273.90</b> |      | <b>1'164'837.85</b> | <b>998'400.00</b> | <b>760'200.00</b> |



# Statistique de la dette par habitant et estimation

selon programme d'investissements 2007 - 2012

\* inclu 82 habitants supplémentaires en raison de la fusion avec Corsallattes au 01.01.2000

| Année                           | Comptes       |               |               |               |               |               |               |               |               |               | Projection    |               |               |               |
|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                 | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005          | 2006          | 2007          | 2008          | 2009          | 2010          | 2011          | 2012          | 2013          | 2014          |
| <b>Dettes brutes</b>            | 6'133'        | 5'827'        | 5'318'        | 4'206'        | 3'624'        | 4'151'        | 4'346'        | 3'820'        | 3'774'        | 2'846'        | 2'496'        | 4'196'        | 5'296'        | 4'996'        |
| Capitaux                        | 396'          | 517'          | 783'          | 708'          | 48'           | 6'            | 6'            | 124'          | 602'          | 628'          | 628'          | 628'          | 628'          | 628'          |
| <b>Endettement net en (mio)</b> | <b>5'737'</b> | <b>5'310'</b> | <b>4'535'</b> | <b>3'499'</b> | <b>3'576'</b> | <b>4'145'</b> | <b>4'340'</b> | <b>3'696'</b> | <b>3'172'</b> | <b>2'218'</b> | <b>1'668'</b> | <b>3'568'</b> | <b>4'668'</b> | <b>4'368'</b> |

| Charges d'intérêts et amortissements en % de l'impôts ordinaires | 2001   | 2002   | 2003   | 2004   | 2005   | 2006   | 2007   | 2008   | 2009   | 2010   | 2011   | 2012   | 2013   | 2014   |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
|  | 22.2 % | 14.7 % | 17.3 % | 16.6 % | 13.8 % | 13.4 % | 14.9 % | 15.0 % | 13.2 % | 12.7 % | 13.4 % | 13.9 % | 15.7 % | 15.8 % |

-----influence RHF

| Nbre habitant au 1.1.          | 1'523 h  | 1'502 h  | 1'535 h  | 1'544 h  | 1'527 h  | 1'541 h  | 1'541 h  | 1'576 h  | 1'609 h  | 1'640 h  | 1'703 h  | 1'770 h  | 1'820 h  | 1'840 h  |
|--------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| <b>Dettes nettes/habitant</b>  | 3'767.00 | 3'535.00 | 2'954.00 | 2'266.00 | 2'342.00 | 2'690.00 | 2'816.00 | 2'345.00 | 1'971.00 | 1'352.00 | 1'097.00 | 2'016.00 | 2'565.00 | 2'374.00 |
| <b>Dettes brute / habitant</b> | 4'027.00 | 3'879.00 | 3'464.00 | 2'724.00 | 2'373.00 | 2'694.00 | 2'820.00 | 2'424.00 | 2'346.00 | 1'735.00 | 1'466.00 | 2'371.00 | 2'910.00 | 2'715.00 |

## Communes canton FR

(moyenne dette nette en CHF) 4'623.00 4'556.00 4'161.00 3'866.00 3'778.00 3'602.00 3'294.00 3'185.00

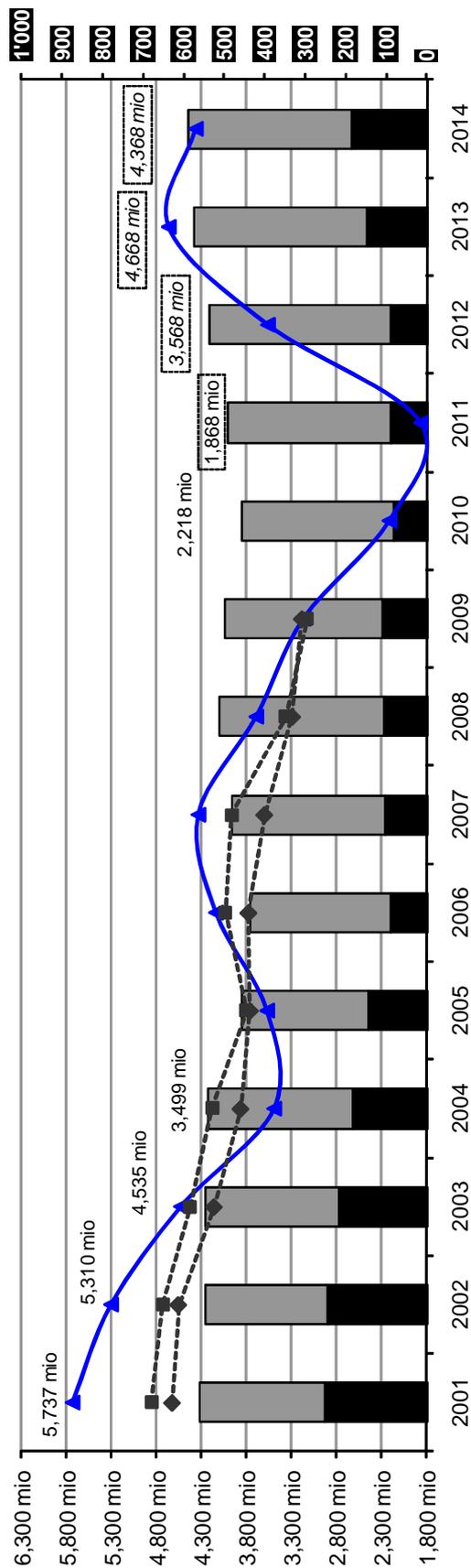
Communes "Sarine" 4'862.00 4'731.00 4'432.00 4'188.00 3'806.00 4'036.00 3'968.00 3'369.00 3'134.00

- ■ - Communes "Sarine"
- ◆ - Communes canton FR (moyenne en CHF)
- ▲ - Endettement net en (mio)

**Echelle de droite en kCHF**

- Amortissements obligatoires et usuels
- Intérêts

## Evolution de l'endettement et total des charges d'intérêts & amortissements obligatoires



### **3. Modification des statuts de l'ACSMS adoptée par l'assemblée des délégués du 15 décembre 2010**

#### **Révision de la clé de répartition des charges prévues dans les statuts**

Entrée en vigueur de la loi du 16 novembre 2009 sur  
la péréquation financière intercommunale (LPFI)

#### **1. Introduction et principes de la LPFI**

Lors de la votation populaire du 7 mars 2010, les citoyennes et les citoyens fribourgeois ont accepté à plus de 75% la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI). La distinction entre péréquation des ressources et péréquation des besoins met en évidence le fait que les disparités existent non seulement dans les ressources fiscales d'une commune, mais également dans les besoins et ses charges financières.

La LPFI adoptée par le peuple est dédiée au traitement des relations financières entre l'Etat de Fribourg et les Communes et est basée sur deux principes péréquatifs distincts :

- La péréquation des ressources (IPF)
- La péréquation des besoins (ISB)

Les subventions accordées par le Canton aux communes et les participations de ces dernières aux dépenses cantonales ne tiendront plus compte de critères péréquatifs, la répartition se basant uniquement sur le coût moyen par habitant.

Les dispositions de l'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale (OPFI) du 4 octobre 2010 précisent que pour les répartitions de charges relevant de la collaboration intercommunale dont les clés de répartition prévoient un critère de système péréquatif actuel, l'usage de la classification est limité aux années 2011 et 2012. Dès lors, les clés révisées devront entrer en vigueur au plus tard le 1er janvier 2013.

#### **2. Introduction et principes de la LPFI**

La péréquation des ressources est l'instrument qui vise le volet des recettes fiscales communales. C'est une **péréquation horizontale**, c'est-à-dire financée par les communes uniquement, sans participation du canton. Chaque commune se voit attribuer un indice – l'indice du potentiel fiscal (IPF) – qui résulte de son rendement fiscal potentiel par habitant en comparaison avec le rendement de l'ensemble des communes fribourgeoises.

L'objectif de la péréquation des ressources est de compenser partiellement les disparités fiscales existantes entre les communes ayant un plus grand potentiel fiscal et redistribuer aux communes bénéficiaires, qui pourront utiliser ces montants sans affectation, dans le cadre de leur fonctionnement courant (le volume de la péréquation des ressources équivaut à 2.5% du potentiel fiscal total des communes fribourgeoises).

**Le montant de la péréquation horizontale déterminé par la LPFI ne tient pas compte des effets péréquatifs des associations de communes.**

### **3. Introduction et principes de la LPFI**

De manière générale, la péréquation des besoins a pour objectif de compenser partiellement les disparités des charges communales qu'occasionnent certains groupes sociodémographiques par rapport à la population communale, évaluées au moyen d'un indice synthétique des besoins (ISB).

Cet indice repose sur les critères suivants : densité de la population, taux d'emploi (rapport entre le nombre de places de travail existant dans une commune et sa population légale), croissance démographique sur 10 ans, personnes âgées de 80 ans et plus par rapport à la population légale et des élèves en scolarité obligatoire.

C'est une **péréquation verticale**, c'est-à-dire qu'elle est financée par le canton uniquement. Les communes reçoivent une aide péréquative d'autant plus importante qu'elles ont un ISB plus élevé que la moyenne.

### **4. La répartition des coûts dans le cadre de l'ACSMS**

Comme dans de nombreuses associations, la répartition des frais financiers entre les communes membres s'effectuait jusqu'ici en tenant compte du système de péréquation basé sur l'indice de capacité financière.

**La clé de répartition actuelle du HMS** (art. 31) combine trois types de critères :

- un critère économique (nombre de résidents) pour 60% ;
- un critère péréquatif (population légale pondérée par l'indice de capacité financière) pour 20% ;
- le critère de la population légale pour 20%.

**La clé de répartition actuelle du SAS** (art. 33) comme celle **pour l'indemnité forfaitaire** (art. 36bis) ne combinent que deux critères :

- la population légale pondérée par l'indice de capacité financière pour 50% ;
- la population légale pour 50 %.

Le système adopté par le peuple le 7 mars 2010 implique que les répartitions intercommunales ne pourront plus utiliser les critères de la classification et de l'indice de capacité financière. Dès lors, les répartitions établies selon ces anciens critères doivent être modifiées et ce d'ici au 31 décembre 2012. L'ACSMS doit donc modifier ses clés de répartition tant pour le coût financier du HMS, du SAS et des indemnités forfaitaires dans un délai expirant le 31 décembre 2012.

### **5. La répartition des coûts dans le cadre de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile**

La clé de répartition actuelle pour la Fondation pour l'aide et les soins à domicile du district de la Sarine combine également trois critères :

- le nombre d'heures pour 1/3 ;
- la population légale pour 1/3 ;
- indice de capacité financière pour 1/3.

Suite au remplacement des 36 conventions bilatérales entre les communes de la Sarine et la Fondation par une convention unique entre l'ACSMS et la Fondation, il convient d'intégrer la clé de répartition de la charge financière de ce mandat dans nos statuts, conformément à l'art. 8 al. 2 LADS. L'entrée en vigueur de cette clé particulière doit être fixée à la même date que l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## 6. Démarches et procédure

Le Comité de direction a exprimé sa volonté de ne pas attendre l'échéance de la période transitoire de deux ans pour l'adaptation des statuts à l'entrée en vigueur de la LPFI. Il exprimait également sa ferme intention de présenter si possible une proposition de modification des statuts cette année encore.

En outre, le Comité de direction a décidé de mener ces réflexions **en étroite collaboration avec le Comité de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français**.

Le 11 mai 2010, des délégations des deux Comités ont conjointement rencontré les représentants du **Service des communes** (Scom). Lors de cette séance, le Scom a notamment clarifié le fait que l'évaluation des flux entre communes n'avait pas été prise en considération dans le cadre de la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI). Il a précisé qu'en d'autres termes l'argument selon lequel des communes « passeraient deux fois à la caisse » en cas d'utilisation du critère de l'IPF n'était pas valable.

Lors de la **Conférence régionale du 23 juin 2010**, organisée conjointement par le Comité de pilotage, le Comité de l'ACSMS et le Comité de l'Association du CO, avec la participation du SCom, de plus amples informations ont été données concernant l'adaptation des statuts des associations de communes à la LPFI. Toutes les communes membres de notre association ont été invitées à cette séance, laquelle a permis de mener une première discussion générale sur le sujet. A cette occasion, le vœu a été exprimé par différents intervenants, d'aboutir à une méthode simple applicable uniformément à toutes les associations. En complément aux informations orales, un **rapport explicatif** ainsi qu'un tableau de simulations ont été adressés à l'ensemble des communes.

Au cours de leurs réflexions et après examen des différentes variantes, les organes de l'association ont retenu les principes suivants :

- a) Recherche d'une solution simple et identique pour l'ACSMS et l'Association du CO
- b) Maintien d'un critère péréquatif (IPF)
- c) Abandon du critère économique (nombre de résidents ou nombre d'heure)
- d) Remplacement du critère du nombre de résidents ou nombre d'heure par celui de la population légale

Sur cette base, l'assemblée des délégués a opté le 15 décembre 2010 pour les solutions suivantes :

| Critères actuels HMS  | Proposition  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20% selon le chiffre de la dernière <b>population légale</b></li> <li>• 20% selon la <b>population légale pondérée</b></li> <li>• 60% selon le <b>nombre de résidents</b></li> </ul> | <p><b>75% selon la population</b><br/>25% population <b>pondérée par l'IPF</b></p> |

| <b>Critères actuels SAS</b>  | <b>Proposition</b>   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50% selon le chiffre de la dernière <b>population légale</b></li> <li>• 50% selon la <b>population légale pondérée</b></li> </ul> | <b>75% selon la population</b><br>25% population <b>pondérée par l'IPF</b> |

| <b>Critères actuels Indemnité forfaitaire</b>  | <b>Proposition</b>   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50% selon le chiffre de la dernière <b>population légale</b></li> <li>• 50% selon la <b>population légale pondérée</b></li> </ul> | <b>75% selon la population</b><br>25% population <b>pondérée par l'IPF</b> |

| <b>Critères actuels FASDS</b>   | <b>Proposition</b>  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/3 selon le chiffre de la dernière <b>population légale</b></li> <li>• 1/3 selon la <b>population légale pondérée</b></li> <li>• 1/3 selon le <b>nombre d'heures</b></li> </ul> | <b>75% selon la population</b><br>25% population pondérée par l'IPF |

L'entrée en vigueur des nouvelles clés **pour le HMS, le SAS et les indemnités forfaitaires a été fixée au 1er janvier 2012**. L'entrée en vigueur pour la FASDS doit être fixée à la même date que l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

S'agissant d'une modification essentielle des statuts (art. 113 LCo), celle-ci doit être approuvée par les trois-quarts des communes représentant les trois-quarts de la population. La modification devra encore être soumise pour approbation à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Cette approbation ne pourra intervenir qu'après l'approbation par les législatifs communaux, soit vraisemblablement dans le courant de l'automne 2011.

## **7. Conclusion**

Conformément à l'article 113 LCo, les communes membres de l'association sont invitées à soumettre la modification suivante des statuts à l'approbation de leurs législatifs communaux dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2011 et à transmettre à l'association un extrait des procès-verbaux des séances au cours desquelles les législatifs ont pris position sur ces statuts.

### **TITRE III. Finances**

#### **d) Home médicalisé**

##### **Répartition des frais d'exploitation**

**Art. 31.-** Les frais d'exploitation du home, après déduction des prix de pension, des autres participations de tiers et des subventions éventuelles, sont répartis entre les communes-membres selon la clé suivante :

75 % selon le nombre d'habitants (population légale) ;  
25 % selon la population légale de chaque commune pondérée par l'indice de potentiel fiscal cantonal (IPF) de la commune.

#### **e) Service d'ambulance**

##### **Répartition des frais d'exploitation**

**Art. 33.-** Les frais d'exploitation du service d'ambulance, après déduction des participations des usagers et des assurances, sont répartis entre les communes selon la clé de répartition suivante :

75 % selon le nombre d'habitants (population légale) ;  
25 % selon la population de chaque commune pondérée par l'indice de potentiel fiscal cantonal (IPF) de la commune.

#### **g) Commission de district pour les soins et l'aide familiale à domicile**

##### **Répartition de l'indemnité forfaitaire**

**Art. 36<sup>bis</sup>.**- La charge financière de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 4 de la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile est prise en charge par les communes-membres. Elle est répartie entre elles selon la clé suivante :

75 % selon le nombre d'habitants (population légale) ;  
25 % selon la population légale de chaque commune pondérée par l'indice de potentiel fiscal cantonal (IPF) de la commune.

#### **h) Fondation pour l'aide et les soins à domicile du district de la Sarine**

##### **Répartition de l'aide et des soins à domicile**

**Art. 36<sup>ter</sup> (nouveau).**- La charge financière du mandat de prestation prévue à l'article 4 de la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile est prise en charge par les communes-membres. Elle est répartie entre elles selon la clé suivante :

75 % selon le nombre d'habitants (population légale) ;  
25 % selon la population légale de chaque commune pondérée par l'indice de potentiel fiscal cantonal (IPF) de la commune.

## **TITRE V. Dispositions transitoires et finales**

### **Entrée en vigueur**

**Art. 44 (nouveau)**.- La modification des articles 31, 33 et 36bis des statuts adoptée par l'assemblée des délégués du 15 décembre 2010 est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Art. 45 (nouveau)**.- L'article 36<sup>ter</sup> adopté par l'assemblée des délégués du 15 décembre 2010 entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Villars-sur-Glâne, le 3 février 2011

## 4. Modification de l'article 31 des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-campagne et du Haut-lac français adoptée par l'Assemblée des délégués du 25 novembre 2010

### Révision de la clé de répartition des charges prévue dans les statuts

Entrée en vigueur de la loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI)

#### 1 INTRODUCTION ET PRINCIPES DE LA LPFI

Lors de la votation populaire du 7 mars 2010, les citoyennes et les citoyens fribourgeois ont accepté à plus de 75% la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI). La distinction entre péréquation des ressources et péréquation des besoins met en évidence le fait que les disparités existent non seulement dans les ressources fiscales d'une commune, mais également dans les besoins et ses charges financières.

La LPFI adoptée par le peuple est dédiée au traitement des relations financières entre l'Etat de Fribourg et les Communes et est basée sur deux principes péréquatifs distincts :

- La péréquation des ressources (IPF)
- La péréquation des besoins (ISB)

Les subventions accordées par le Canton aux communes et les participations de ces dernières aux dépenses cantonales ne tiendront plus compte de critères péréquatifs, la répartition se basant uniquement sur le coût moyen par habitant.

Les dispositions de l'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale (OPFI) du 4 octobre 2010 précisent que pour les répartitions de charges relevant de la collaboration intercommunale dont les clés de répartition prévoient un critère de système péréquatif actuel, l'usage de la classification est limité aux années 2011 et 2012. Dès lors, les clés révisées devront entrer en vigueur au plus tard le 1er janvier 2013.

#### 2 LA PEREQUATION DES RESSOURCES

La péréquation des ressources est l'instrument qui vise le volet des recettes fiscales communales. C'est une **péréquation horizontale**, c'est-à-dire financée par les communes uniquement, sans participation du canton. Chaque commune se voit attribuer un indice – l'indice du potentiel fiscal (IPF) – qui résulte de son rendement fiscal potentiel par habitant en comparaison avec le rendement de l'ensemble des communes fribourgeoises.

L'objectif de la péréquation des ressources est de compenser partiellement les disparités fiscales existantes entre les communes ayant un plus grand potentiel fiscal et redistribuer aux communes bénéficiaires, qui pourront utiliser ces montants sans affectation, dans le cadre de leur fonctionnement courant (le volume de la péréquation des ressources équivaut à 2.5% du potentiel fiscal total des communes fribourgeoises).

**Le montant de la péréquation horizontale déterminé par la LPFI ne tient pas compte des effets péréquatifs des associations de communes.**

#### 3 LA PEREQUATION DES BESOINS

De manière générale, la péréquation des besoins a pour objectif de compenser partiellement les disparités des charges communales qu'occasionnent certains groupes sociodémographiques par rapport à la population communale, évaluées au moyen d'un indice synthétique des besoins (ISB).

Cet indice repose sur les critères suivants : densité de la population, taux d'emploi (rapport entre le nombre de places de travail existant dans une commune et sa population légale), croissance démographique sur 10 ans, personnes âgées de 80 ans et plus par rapport à la population légale et des élèves en scolarité obligatoire.

C'est une **péréquation verticale**, c'est-à-dire qu'elle est financée par le canton uniquement. Les communes reçoivent une aide péréquative d'autant plus importante qu'elles ont un ISB plus élevé que la moyenne.

#### 4 REPARTITION DES FRAIS DE L'ASSOCIATION – PRINCIPES ACTUELS

##### 4.1 CLE DE REPARTITION ACTUELLE

Art. 31 Statuts

**Coûts totaux de l'association**

PRÉCIPUT

**Coûts NETS**  
SANS PRÉCIPUT

Systeme de pondération P9 « Classification inversée »

|             |   |   |   |   |   |   |
|-------------|---|---|---|---|---|---|
| Classe      | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| Pondération | 9 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 |

**50%**  
selon le chiffre de la dernière population légale

**25%**  
Selon le nombre d'élèves

**25%**  
Selon la population légale pondérée

##### 4.2 PRECIPUT

Le principe du préciput est en vigueur depuis les modifications apportées aux statuts le 18.08.2004.

L'article 29bis des statuts<sup>1</sup>, stipule que les communes formant les régions disposant d'une école du cycle d'orientation sont chargées d'un préciput de **25 % des charges immobilières** (intérêts et amortissements) de leurs propres infrastructures. Les communes siège sont : Avry, Farvagny, Marly et Fribourg. La commune de Villars-sur-Glâne n'est pas soumise au principe du préciput.

#### 5 HISTORIQUE DES DEMARCHES

Lors de l'**Assemblée des délégués du 24 mars 2010**, le Comité de direction exprimait sa volonté de ne pas attendre l'échéance de la période transitoire de deux ans pour l'adaptation des statuts à l'entrée en vigueur de la LPFI. Il exprimait également sa ferme intention de présenter si possible une proposition de modification des statuts cette année encore. Le présent message concrétise cet engagement du Comité.

<sup>1</sup> **Art. 29bis)** Le Comité de direction facture aux communes formant les régions disposant d'une école du cycle d'orientation un préciput de 25 % des charges immobilières (intérêts et amortissements) de leurs propres infrastructures, charges calculées sur la valeur résiduelle des investissements ressortant des comptes de l'Association. Le taux d'intérêt est celui appliqué aux collectivités publiques par la Banque cantonale de Fribourg pour les crédits immobiliers à taux fixe pour un an, à sa valeur au 1er janvier de l'année de répartition.

Suite à l'Assemblée du 24 mars 2010, le Comité de direction a décidé de mener ces réflexions **en étroite collaboration avec le Comité de l'ACSMS**.

Le 11 mai 2010, des délégations des deux Comités ont conjointement rencontré les représentants du **Service des communes** (Scom). Lors de cette séance, le Scom a notamment clarifié le fait que l'évaluation des flux entre communes n'avait pas été prise en considération dans le cadre de la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI). Il a précisé qu'en d'autres termes l'argument selon lequel des communes « passeraient deux fois à la caisse » en cas d'utilisation du critère de l'IPF n'était pas valable.

Lors d'une **Conférence régionale**, organisée conjointement par le Comité de pilotage, le Comité de l'ACSMS et le Comité de l'Association du CO le 23 juin 2010, avec la participation du SCom, de plus amples informations ont été données concernant l'adaptation des statuts des associations de communes à la LPFI. Toutes les communes membres de notre association ont été invitées à cette séance, laquelle a permis de mener une première discussion générale sur le sujet. A cette occasion, le vœu a été exprimé par différents intervenants, d'aboutir à une méthode simple applicable uniformément à toutes les associations. En complément aux informations orales, un **rapport explicatif** ainsi qu'un tableau de simulations ont été adressés à l'ensemble des communes.

Par ailleurs, la problématique a été à plusieurs reprises **analysée de façon approfondie** par le Bureau (en date des 20 avril, 31 mai, 24 août et 29 septembre 2010) et par le Comité de direction (en date des 5 mai, 28 juin et 14 octobre 2010). Au cours des différentes séances, plusieurs hypothèses de répartition de coûts ont été examinées.

## 6 PRINCIPES RETENUS

Au cours de leurs réflexions et après examen des différentes variantes, les organes de l'Association ont retenu les principes suivants :

- a) Recherche d'une solution simple et identique pour l'ACSMS et l'Association du CO
- b) Maintien du principe du préciput
- c) Maintien d'un critère péréquatif (IPF)
- d) Abandon du critère économique (nombre d'élève)
- e) Remplacement du critère du nombre d'élève par celui de la population légale

Sur cette base, l'Assemblée des délégués a opté le 25 novembre 2010 pour une solution médiane correspondant au tableau suivant :

| Critères actuels   | Proposition                           |
|--|---------------------------------------|
| • 50% selon le chiffre de la dernière <b>population légale</b> | <b>75%</b> selon la <b>population</b> |
| • 25% selon la <b>population légale pondérée</b>               | 25% population pondérée par l'IPF     |
| • 25% selon le <b>nombre d'élèves</b>                          |                                       |

→ (pour les détails : cf. annexe : tableau de répartition des charges)<sup>2</sup>

<sup>2</sup> La référence pour le tableau annexé correspond à la répartition des charges du budget 2011, ce qui permet de comparer directement l'effet des critères de la proposition par rapport à la clé de répartition actuelle.

L'entrée en vigueur de la nouvelle clé a été fixée **au 1er janvier 2012**. S'agissant d'une modification essentielle des statuts (art. 113 LCo), celle-ci doit en effet être approuvée par les trois quarts des communes représentant les trois-quarts de la population. La modification devra encore être soumise pour approbation à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Cette approbation ne pourra intervenir qu'après l'approbation par les législatifs communaux, soit vraisemblablement dans le courant de l'automne 2011.

## 7 CONCLUSION

Conformément à l'article 113 LCo, les Communes membres de l'Association sont invitées à soumettre la modification suivante des statuts à l'approbation de leurs législatifs communaux dans le courant du 1er semestre 2011.

**Les Communes sont invitées à transmettre à l'Association un extrait des procès-verbaux des séances au cours desquelles les législatifs ont pris position sur ces statuts.**

| ANCIEN TEXTE  | NOUVEAU TEXTE  |
|---|--|
| <p><b>Art. 31</b> 1 Les frais énumérés à l'article 30 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <p>50 % selon le chiffre de la dernière population légale,</p> <p>25 % selon le nombre d'élèves,</p> <p>25 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par un coefficient en relation avec la classification de la commune, la pondération se faisant de la manière suivante :</p> <p>communes de 1ère classe : population légale x 9<br/> communes de 2e classe : population légale x 8<br/> communes de 3e classe : population légale x 7<br/> communes de 4e classe : population légale x 6<br/> communes de 5e classe : population légale x 5</p> <p>2 Une nouvelle clé de répartition sera appliquée au plus tard à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière.</p> | <p><b>Art. 31</b> 1 Les frais énumérés à l'article 30 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <p>75 % selon le chiffre de la dernière population légale,</p> <p>[...]</p> <p>25 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal (IPF).</p> <p>2 La présente disposition rentre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.</p> |

Fribourg, le 3 février 2011



### 1. Passeport 10

L'introduction définitive du passeport biométrique constitue un engagement pris par la Suisse au niveau international. Remplir cet engagement permet de garantir la liberté de voyager des Suisses. Le passeport électronique (passeport 10) a été définitivement introduit le 1er mars 2010.

Le passeport électronique n'apporte pas uniquement des avantages en Europe, il est la condition pour que les ressortissants suisses puissent continuer à se rendre aux Etats-Unis sans visa. En effet, les Etats-Unis ne libèrent de l'obligation de visa que les ressortissants des Etats qui délivrent des passeports électroniques.

**La commande de passeport s'effectue directement au Service des passeports Suisses, route d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot :**

- **par internet** [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)
- **par téléphone au 026/ 305 15 26**
- **directement sur place**

Nous vous rappelons de :

- prévoir un délai d'attente sur place,
- n'apporter aucune photo ; les photos sont faites sur place,
- prendre les anciens documents d'identité avec vous

| Type de document                                | Prix      | Validité                 | Lieu de commande   |
|---|-----------|--------------------------|--|
| Passeport adulte                                | CHF 145.- | 10 ans                   | Service des passeports Suisses                           |
| Passeport enfant                                | CHF 65.-  | 5 ans                    | Service des passeports Suisses                           |
| Carte d'identité adulte                         | CHF 70.-  | 10 ans                   | Service des passeports Suisses<br>ou commune de domicile |
| Carte d'identité enfant                         | CHF 35.-  | 5 ans                    | Service des passeports Suisses<br>ou commune de domicile |
| Passeport et carte<br>d'identité adulte (combi) | CHF 158.- | 10 ans                   | Service des passeports Suisses                           |
| Passeport et carte<br>d'identité enfant (combi) | CHF 78.-  | 5 ans                    | Service des passeports Suisses                           |
| Passeport d'urgence                             | CHF 100.- | 1 voyage<br>ou max. 1 an | Service des passeports Suisses                           |



### 2. Cartes journalières CFF

La commune de Grolley met à disposition deux cartes journalières « 2<sup>ème</sup> classe ».

**Vous pouvez les réserver en ligne sur notre site internet : [www.grolley.ch](http://www.grolley.ch)**

#### Tarifs 2011

- |                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| – Citoyens de Grolley                | CHF 35.00 |
| – Citoyens de l'extérieur de Grolley | CHF 40.00 |

Les cartes réservées le jour même de la location sont disponibles à moitié prix.

Les cartes réservées doivent être payées et ne sont pas reprises. En revanche, celles-ci peuvent être mises en dépôt au secrétariat communal pour une éventuelle revente, sans engagement.

### 3. Appel aux scrutateurs

Durant l'année 2011, la population élira ses organes législatifs et exécutifs communaux, cantonaux et fédéraux.

**Nous recherchons des scrutateurs pour le dépouillement des élections.**

Si vous êtes intéressé, annoncez-vous auprès de l'administration communale par téléphone (026/476 03 60), par courrier (route de l'Eglise 2, 1772 Grolley) ou par courriel ([commune@grolley.ch](mailto:commune@grolley.ch))



### 4. Adresses et N° de téléphones principaux

|  |  |                                   |  |
|--|--|-----------------------------------|--|
| <b>Administration communale</b>  | Route de l'Eglise 2 – CP 75<br>1772 Grolley                                      | Tél.<br>Fax.<br>E-mail:<br>Site : | 026/476 03 60<br>026/476 03 64<br>commune@grolley.ch<br>www.grolley.ch |
| <b>Etat civil du district de la Sarine</b>                             | Rue des Chanoines 1 – CP 132<br>1702 Fribourg                                    | Tél.                              | 026/305 75 25  |
| <b>Agent AVS</b>   | Mme Valérie Steffen<br>Route de l'Eglise 2<br>1772 Grolley                       | Tél.                              | 026/476 03 60  |
| <b>Gérant des cultures</b>   | M. Eric Progin<br>Rte de Corsalettes 38<br>1772 Grolley                          | Tél.                              | 026/475 39 05  |
| <b>Justice de Paix</b>   | Cercle de la Sarine<br>Rue des Chanoines 1<br>Case postale 45<br>1702 Fribourg   | Tél.<br>Fax<br>Email :            | 026/305 86 00<br>026/305 86 01<br>jpsarine@fr.ch                       |
| <b>Affaires militaires</b>   | Commandement d'arrondissement<br>Route des Arsenaux 16 / CP 185<br>1705 Fribourg | Tél.                              | 026/466 45 43  |
| <b>Préfecture de la Sarine</b>   | M. Carl-Alex Ridoré, Préfet<br>Grand-Rue 51 – CP 96<br>1701 Fribourg             | Tél.<br>Fax                       | 026/305 22 20<br>026/305 22 22   |
| <b>Service social</b>  | Service social régional<br>de la Sonnaz<br>Route de Belfaux 7<br>1762 Givisiez   | Tél.                              | 026/466 47 68  |
| <b>Fondation Aide et Soins à domicile de la Sarine (FASDS) Antenne</b> | Bâtiment de la Cure<br>1772 Grolley  | Tél.                              | 026/425 55 25  |
| <b>Pro Senectute</b>   | Chemin de la Redoute 9<br>1752 Villars-sur-Glâne                                 | Tél                               | 026/347 12 40  |



### Sociétés locales

| <b>Sociétés</b>                  | <b>Présidentes/Présidents</b>  | <b>Contacts</b>  |
|----------------------------------|--|--|
| FSG Gym-Sports Grolley           | M. Christian Racordon<br>Président                                     | 026/475 31 90<br><a href="http://www.fsg-grolley.ch">www.fsg-grolley.ch</a>                    |
| FC Grolley                       | M. Claude Gavillet<br>Président  | 026/475 20 58  |
| Tennis Club Grolley              | M. Patrick Auderset<br>Président                                       | <a href="http://www.tc.grolley.ch">www.tc.grolley.ch</a>                                       |
| UHC Grolley Uni hockey           | Mme Fabienne Stoll<br>Mme Karin Ballaman<br>Co-Présidentes             | 079/483 07 76<br>026/475 40 42<br><a href="http://www.uhc-grolley.com">www.uhc-grolley.com</a> |
| Chœur Mixte La Concorde          | Mme Fabienne Repond<br>Présidente                                      | 026/ 475 01 75<br>079/ 257 67 86   |
| Chœur d'enfants Les Tournesols   | Mme Fabienne Repond<br>Présidente                                      | 026/ 475 01 75<br>079/ 257 67 86   |
| Société de musique L'Avenir      | M. Mario Jaquet<br>Président   | 026/475 31 71<br><a href="http://www.avenir-grolley.ch">www.avenir-grolley.ch</a>              |
| Société de Tir de Grolley        | M. Martial Schenevey, Président<br>Mme Nathalie Sprunger<br>Secrétaire | <a href="mailto:nath.sprunger@bluewin.ch">nath.sprunger@bluewin.ch</a>                         |
| Société de Jeunesse              | M. Emile Collaud<br>Président  | 079/745 09 81  |
| Groupe Scouts les Troubadours    | M. Gregory Bonvin<br>Responsable                                       | 077/415 90 78<br><a href="mailto:moutonman@msn.com">moutonman@msn.com</a>                      |
| Société de théâtre Le P'tit Trac | M. Bernard Gaillard<br>Président                                       | 079/260 60 32<br><a href="http://www.theatre-grolley.ch">www.theatre-grolley.ch</a>            |
| Football-tennis                  | M. Jean-Daniel Dupont<br>Président                                     | 026/475 20 66  |
| Voltige Suisse Grolley           | M. Olivier et Mme Sibylle Curty<br>Responsable                         | 026/475 45 69<br><a href="http://www.voltige-grolley.ch">www.voltige-grolley.ch</a>            |
| Groupe Walking Grolley           | Mme Anita Pauchard<br>Responsable                                      | 026/ 475 16 27   |
| Nordic Walking Grolley           | M. Christian Cerf  | 026/475 44 76  |



### La Société de Musique L'Avenir de Grolley a le plaisir de vous annoncer l'ouverture des festivités du 100<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation

**19 mars 2011**

Concert de Gala au cours duquel vous pourrez entendre des élèves de notre école de musique, classe de Pascal Favre. Vous aurez également l'occasion d'écouter plusieurs solistes musiciens et chanteurs.

#### *Concert de Gala du 100<sup>e</sup> anniversaire*

*Samedi 19 mars 2011 à 20h00 à la halle de gym de Grolley*

#### *Société de musique l'Avenir de Grolley*

*Direction: Pascal Favre*



*Photo officielle pour la plaquette du 100<sup>e</sup> anniversaire de la Société Cantonale des Musiques Fribourgeoise en 2010*

**12 juin 2011**

Participation au Festival des Musiques Populaires à Moudon  
Pour les horaires de passage, voir le site officiel de la fête :  
<http://www.musiquespopulaires.ch>

**18 juin 2011**

Marché folklorique et Fête de la musique à la ferme du  
« Domaine au Village » à Ponthaux. Vous pourrez découvrir de  
nombreux artisans aux sons de musiques les plus diverses.

#### **Week-end officiel à la halle de gym et sous cantine**

**23 septembre 2011**

Grand loto

**24 septembre 2011**

Kiosque à Musiques (sous réserve d'acceptation)

Animations & restauration

Soirée villageoise

**25 septembre 2011**

Journée officielle avec messe et banquet

**27 novembre 2011**

Messe du souvenir et apéritif de remerciements

**18 décembre 2011**

Concert festif marquant la fin des festivités

Le comité d'organisation ainsi que les musiciens de l'Avenir vous remercient d'avance pour votre participation à ces différents événements et se réjouissent déjà de vous y rencontrer



## Livre historique « Histoire et histoires de Grolley »

Chers Grolleysannes et Grolleysans,

Un groupe historique, en activité depuis trois ans, s'est employé à fouiller les archives, interviewer, contacter les sociétés villageoises, interroger des procès-verbaux, dépoussiérer des pages oubliées du patrimoine, récolter des images diverses pour éditer un livre historique sur la commune de Grolley.

Les responsables du projet ont fait le choix d'une rédaction à 10 mains et à 5 têtes pour offrir, en quinze chapitres, une présentation aussi complète que possible du village.

Désirant vous associer à notre réunion marquant la présentation de ce livre historique, nous avons le plaisir de vous convier à prendre part au vernissage qui aura lieu le

**Samedi 12 mars 2011 à 14h00  
À l'Auberge de la gare à Grolley**

A vous, habitants de Grolley, il nous plaît de vous offrir la possibilité d'acquérir ce livre historique, pour le prix de Fr. 45.-, au moyen du bulletin de commande ci-après ou directement auprès de l'Administration communale à Grolley.

Si vous avez réservé à l'avance votre livre au marché d'automne, n'oubliez pas de venir le retirer à cette occasion.

En vous souhaitant d'ores et déjà beaucoup de plaisir à découvrir notre livre historique, nous vous présentons, Chers Grolleysannes et Grolleysans, nos meilleures salutations.

Commune de Grolley

Le Syndic

Le Groupe historique

Christian Ducotterd

Rachel Cuennet, présidente

### .....**Bulletin de commande (à découper)**.....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète : .....

Je commande.....exemplaire(s) du livre historique au prix de Fr. 45.- la pièce

Date : .....

Signature.....

(Bulletin à retourner à : Administration communale de Grolley, Case postale, 1772 Grolley)



# « Guest star » 2011 : LA FORÊT

## Petit tour d'horizon

L'assemblée générale des Nations Unies a proclamé **2011, année internationale de la forêt**.

Chaque jour quelque 350 km<sup>2</sup> de couverture forestière sont détruits à travers le monde. Fort de ce constat, il est urgent de sensibiliser les décideurs politiques mais aussi la population à cette problématique.

Cet événement 2011 exceptionnel visera donc à promouvoir la gestion durable des forêts sur le plan mondial, ceci dans l'intérêt des générations présentes et futures. L'objectif est de profiter de cette médiatisation pour consolider voir développer des contacts avec des organisations travaillant sur les problèmes forestiers et à renforcer les initiatives visant à gérer, conserver et développer les forêts.



A l'échelle du district, c'est aussi l'occasion de tirer un petit bilan des forêts qui nous entourent.

### **Plus de naturalité**

Suite à l'ouragan Lothar de 1999, la composition de nos forêts change drastiquement. Les feuillus prennent naturellement le dessus sur les résineux, ce qui constitue une bonne nouvelle pour la conservation de nos sols à long terme et la biodiversité de manière générale. Il n'est pas rare de rencontrer en mélange chênes, merisiers, érables, frênes, hêtres : splendide !

### **Dépérissement du frêne**

*Chalara fraxinea*, depuis 2007 ce champignon entraîne le flétrissement des rameaux terminaux du frêne pouvant provoquer la mort de l'arbre. A l'ouest du district, des dégâts plus ou moins conséquents ont été observés. Il n'existe pour l'instant pas de solution de lutte contre cette maladie. Son évolution est suivie avec attention par les scientifiques.

### **Eau, source de vie**

Rappelons-nous que de nombreuses sources se situent en forêt, produisant une eau naturelle de grande qualité épargnant d'importants coûts de

### **Usine de production extraordinaire**

La forêt sarinoise produit plus de 50'000 m<sup>3</sup> de bois par an, ce qui correspond à un train chargé de billons de 14 km de long.

### **Un marché des bois problématique**

La commercialisation des bois feuillus reste très difficile. L'ouragan de 1999 et les fortes attaques de bostryches à répétition jusqu'en 2005 ont diminué drastiquement la présence des vieux épicéas en plaine. De ce fait, les propriétaires forestiers ne disposent que majoritairement de feuillus pour la vente, ce qui péjore fortement leurs résultats financiers.

### **Vigueur et qualité au naturel**

La pousse naturelle de jeunes arbres est un véritable bonheur ; cela évite de devoir planter à grands frais. L'aspect « propre en ordre » n'est plus aussi évident mais quelle vigueur et quelle qualité d'arbres la nature nous met à disposition. Toutefois, cela n'épargnera pas au forestier ses peines pour sélectionner ces tiges d'avenir et les dégager de la végétation concurrente, la ronce en particulier.

### **Forêts menacées**

La pollution atmosphérique augmentant la concentration de l'azote, cela acidifie nos sols et libère de l'aluminium, élément toxique pour les racines. Affaire à suivre de près

### **Le bois, source d'énergie renouvelable**

La demande en bois d'énergie, notamment sous forme de copeaux pour les centrales de chauffage à distance, a fortement augmenté ces dernières années. Toutefois, il reste encore un potentiel important pour de nouveaux projets de chauffage. Il est primordial de promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables de proximité au bilan CO<sub>2</sub> neutre !



traitement avant sa distribution dans les réseaux.



### **Subventions en baisse**

Le soutien de la Confédération a fortement chuté ces dernières années pour les soins aux jeunes forêts. C'est regrettable, alors que ces travaux sont très importants suite aux grandes surfaces dévastées en 1999 et primordiaux pour assurer une nouvelle génération d'arbres de qualité.

La forêt est essentielle à notre bien-être, prenons-en soin !

### *Le clic utile*

**ANNEE INTERNATIONALE DE LA FORET :**

*Consultez le programme des manifestations qui se dérouleront tout au long de l'année sur*  
[www.fr.ch/sff](http://www.fr.ch/sff)

Hauterive FR, 2011

Service des forêts et de la faune, Frédéric Schneider  
Ingénieur forestier du 1<sup>er</sup> arrondissement



### Monsieur Marius Meyer fête ses 90 ans

Le Conseil Communal félicite M. Marius Meyer, né le 22 février 1921. Il a franchi le cap de l'âge vénérable de nonante ans.

A cette occasion, MM. Christian Ducotterd, Syndic, André Perriard et Mme Marie-Paule Luisier, Conseillers communaux ont salué dignement l'événement et ont adressé, au nom de la population, leurs vœux de longue vie et de santé.



M. Marius Meyer accompagné de la délégation du Conseil communal



M. Marius Meyer accompagné de sa famille







